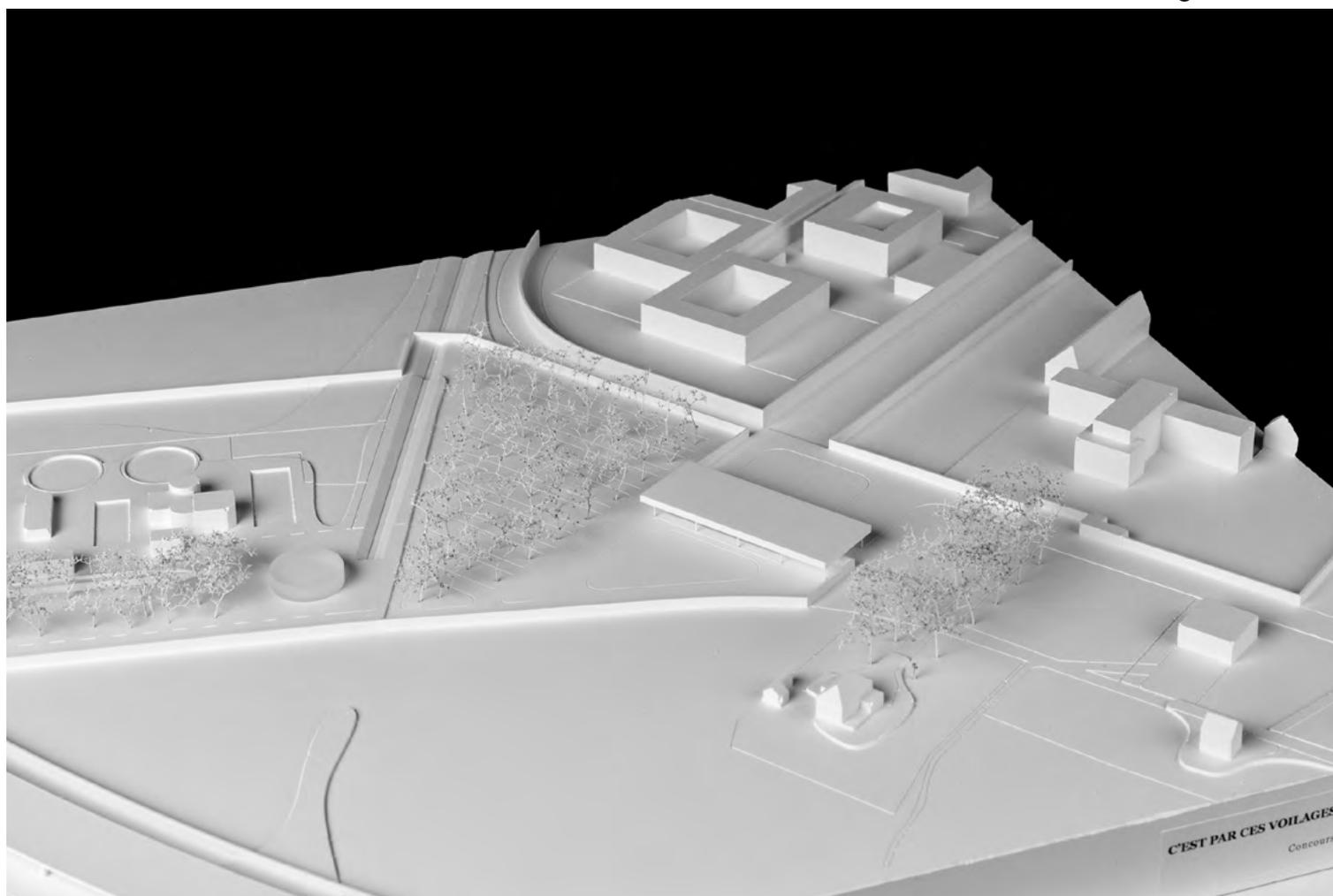


RAPPORT DE JURY  
CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE  
EN PROCÉDURE OUVERTE ET À UN DEGRÉ SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

## Poste de Contrôle Avancé (PCA)

Une porte d'entrée pour le Pôle Pénitentiaire du Nord Vaudois (PPNV)

Les Vergers – Orbe





## Poste de Contrôle Avancé (PCA)

### Une porte d'entrée pour le Pôle Pénitentiaire du Nord Vaudois (PPNV)

LES VERGERS – ORBE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE  
EN PROCÉDURE OUVERTE ET À UN DEGRÉ SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

RAPPORT DE JURY  
MAI 2022

<b>1.</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	03
<b>2.</b>	<b>CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE</b>	
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours	05
2.2	Prescriptions officielles	05
2.3	Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	06
2.4	Composition de jury	06
2.5	Architectes et spécialistes	07
2.6	Enveloppe financière	07
2.7	Calendrier du concours	07
<b>3.</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b>	
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	08
<b>4.</b>	<b>JUGEMENT</b>	
4.1	Contrôle de conformité	18
4.2	Projets	18
4.3	Délibérations du jury	18
4.4	Rapport des spécialistes-conseils	19
4.5	1 <sup>er</sup> tour d'examen	19
4.6	Délibération et classement des projets	19
4.7	Prix et mention	19
4.8	Recommandation du jury	19
4.9	Levée de l'anonymat	19
<b>5.</b>	<b>APPROBATION</b>	20
<b>6.</b>	<b>LEVÉE DE L'ANONYMAT</b>	21
<b>7.</b>	<b>CLASSEMENT</b>	
	Projet lauréat, premier rang, premier prix	25
	Deuxième rang, deuxième prix	29
	Troisième rang, troisième prix	33
<b>8.</b>	<b>PROJETS NON PRIMÉS</b>	37
<b>9.</b>	<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b>	44



## 1. Préambule

---

### **Le concours d'architecture est un bien culturel**

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est le pilier de l'exemplarité architecturale. Tel est le texte préambule à chaque fois répété. Il demande du temps aux architectes, de l'inventivité. Ils cherchent et explorent. Ils apportent de multiples propositions et de si diverses réponses à une question posée. C'est un magnifique outil à celui qui sait s'en servir. Oui, c'est un magnifique outil.

Dessine-moi un poste de contrôle avancé, une porte pour le pôle pénitentiaire du nord vaudois, était la question.

Entouré par des architectes et ingénieurs expérimentés, le jury a réuni la direction du service pénitentiaire, la commune d'Orbe, la direction générale des immeubles et du patrimoine, la direction de l'architecture et de l'ingénierie et des experts. Une somme de compétences et d'expériences. Dans ses intimes convictions, avec une très grande assiduité de lecture, le jury retient ou écarte, tours après tours, les projets. Des 8 propositions anonymes reçues à l'appréciation du jury, trois furent retenues lors des délibérations, classées de 1 à 3.

Le jury a choisi, à la quasi-unanimité, le projet « c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été » du bureau d'architectes Personeni Raffaele à Lausanne. Un parallépipédique bâtiment, ni une forteresse, ni une ferme agricole, mais une transparente et métallique construction. Bochuz, les Colonies ouvertes et fermées et la Croisée, ont désormais une nouvelle porte, une belle porte.

Vive le concours d'architecture !

**EMMANUEL VENTURA**

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY, DFIRE-DGIP



## 2. Clauses relatives à la procédure

---

### 2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LVMP et de son règlement d'application RMP, le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), représenté par la Direction générale de l'immobilier et du patrimoine (DGIP), organise, à la demande du Conseil d'Etat, une mise en concurrence.

Cette mise en concurrence s'effectue par un concours de projets à un degré, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit par les articles 3, 5 et 6. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

La procédure est ouverte et anonyme et les avis y relatifs (publication, adjudication, etc.) seront publiés dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Le présent concours est régi par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, dont le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent le caractère obligatoire, ces derniers du seul fait qu'ils participent au concours.

Le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

Le règlement D1 ainsi que le programme D2 du présent concours.

### 2.2 Prescriptions officielles

Le présent concours se réfère aux prescriptions officielles suivantes :

#### PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse, révisé le 2 décembre 2020 ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entrée en vigueur le 01.06.2002.

#### PRESCRIPTIONS NATIONALES

- Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 16.12.1994 et son ordonnance (OMP) du 11.12.1995 ;
- Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence du 06.10.1995 ;
- Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- Loi sur le marché intérieur (LMI) du 6.10.1995 ;
- normes, règlements et recommandations de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) portant sur la construction, les installations et équipements ;
- normes suisses, en particulier SN 521 500 : mesures à prendre dans la construction en faveur des infirmes moteurs, éditions CRB 1989 ;
- les prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail et concernant les locaux pour le personnel ;
- autres normes professionnellement reconnues.

#### PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP) du 15 mars 2001.

#### PRESCRIPTIONS CANTONALES

- Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) du 10 février 2004 modifiant celle du 24 juin 1996 et son règlement d'application du 7 juillet 2004 ;
- règlement d'application de la loi sur l'énergie RLVLÉne du 2 juillet 2014 ;
- directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions du 7 juin 2017 ;
- règlement cantonal relatif aux mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction ;
- normes, directives, conditions et recommandations de l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) ainsi que le règlement cantonal sur la prévention des sinistres.

### **2.3 Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours**

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par le comité de pilotage (COPI).

Il est constitué de M. Philippe Pont, directeur général (DFIRE, DGIP); de M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal (DFIRE, DGIP, ArCant); de Mme Sylvie Bula, cheffe de service (DES, SPEN); de M. Raphaël Brossard, chef de service adjoint (DES, SPEN).

#### **MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

Etat de Vaud

DGIP – DAI (Direction de l'architecture et l'ingénierie)

M. Axel Ruska

place de la Riponne 10

1014 Lausanne

#### **ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

E-AS SA

M. Jean-Baptiste Brunet

avenue du Théâtre 2-4

1005 Lausanne

#### **SECRÉTARIAT DU CONCOURS**

M. Gabriel Cottier

Etude PHC Notaires

place Benjamin-Constant 2

1002 Lausanne

### **2.4 Composition du jury**

#### **PRÉSIDENT**

M. Emmanuel Ventura – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, ARCHITECTE CANTONAL

#### **VICE-PRÉSIDENT**

M. Philippe Pont – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ARCHITECTE

#### **MEMBRES PROFESSIONNELS**

M. Rob Hootsmans – ARCHITECTE, AMSTERDAM

M. Marc-Henri Collomb – ARCHITECTE, ATELIER CUBE, LAUSANNE

M. Renaud Chevalier – ARCHITECTE, ASSAR, BRUXELLES

M. Patrick Aeby – ARCHITECTE, AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

#### **MEMBRES NON PROFESSIONNELS**

M. Raphaël Brossard – ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, CHEF DE SERVICE ADJOINT

M. Olivier Cardinaux – ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, DIRECTEUR ADJOINT SÉCURITÉ ET OPÉRATIONS

Mme Mary-Claude Chevalier – SYNDIQUE D'ORBE

M. John Zwick – EXPERT PRISONS SUISSES (EX-OFJ)

M. Pascal Corno – ÉTAT DE VAUD, DES-POLCANT, CHEF DES UNITÉS SPÉCIALES

#### **SUPLÉANTS PROFESSIONNELS**

M. Olivier Andreotti – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI, ADJOINT ARCHITECTE CANTONAL

Mme Françoise Rey – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, RESPONSABLE INFRASTRUCTURES

Mme Jeanne Wéry – ARCHITECTE, BARAKI ARCHITECTES, LAUSANNE

Mme Gaël Müller Heyraud – ARCHITECTE PAYSAGISTE

#### **SUPLÉANTS NON PROFESSIONNELS**

M. Antony Meillaz – ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, RESPONSABLE FORMATION

#### **SPÉCIALISTES CONSEILS**

Mme Lucille Besson – URBANISTE, TEAM PLUS

M. Christopher Pyroth – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI

M. Fabiano Bianchetti – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI

M. Célien Devaux – ARCHITECTE, TD\_ARCHITECTES, LAUSANNE

M. Christophe Berset – EXPERT SÛRETÉ, KÜNZLER & PARTNERS

M. Daniel Dorsaz – ÉCONOMISTE, IEC SA, LAUSANNE

#### **ORGANISATEUR PROCÉDURE**

M. Jean-Baptiste Brunet – INGÉNIEUR, E-AS SA, LAUSANNE

## 2.5 Architectes et spécialistes

Le concours s'adresse aux architectes. Aucun des candidats ni de leurs collaborateurs ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'art. 12.2 du règlement SIA 142.

Chaque concurrent devra être à même d'assurer la totalité des prestations SIA 102 et pourra également, de manière facultative et volontaire, s'adjoindre les compétences de mandataires complémentaires qu'il estime nécessaires au développement de son projet. Il peut s'agir par exemple des compétences suivantes :

- ingénieur civil ;
- architecte paysagiste ;
- ingénieur CVSE ;
- direction des travaux ;
- spécialistes en sureté, sécurité incendie, développement durable, ou autres.

## 2.6 Enveloppe financière

La future porte d'entrée du pôle pénitentiaire du nord vaudois est constituée :

- d'un bâtiment dénommé Poste de contrôle avancé faisant l'objet du concours d'une surface de plancher de 1576 m<sup>2</sup> ;
- d'un parking de 537 places situé devant le PCA, à l'extérieur du périmètre contrôlé faisant également l'objet du concours ;
- de la clôture extérieure du PPNV définissant le périmètre contrôlé, qui ne fait partie du périmètre du présent concours.

Le coût total, CFC 1-2-3-4, estimé pour les 3 objets ci-dessus est de CHF 15 700 000.- TTC.

## 2.7 Calendrier du concours

### CONCOURS DE PROJETS

Lancement du concours d'architecture	19.11.2021
Retrait fonds de maquette	10.01.2022
Délai pour l'envoi des questions	14.01.2022
Réponses du jury aux questions	28.01.2022
Rendu des projets	1 <sup>er</sup> .04.2022
Rendu des maquettes	11.04.2022
Jugement	13.04.2022
Remise des prix et vernissage de l'exposition	23.05.2022

### PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS

Adjudication du mandat	juin 2022
Avant-projet et projet	février 2023
Demande d'autorisation	avril 2023
Appel d'offres	octobre 2023
Travaux	fin 2023 – été 2025
Mise en service (livraison)	été 2025

### 3. Cahier des charges

---

#### 3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

##### 3.1.1 Expression du besoin

Si durant des décennies, les établissements pénitentiaires vaudois ont réussi à travailler avec les structures existantes, la situation est devenue plus complexe au cours des dernières années. En effet, le Service pénitentiaire (SPEN) doit faire face à une situation de surpopulation et à une hausse du nombre de personnes détenues avec problèmes psychiatriques. A cela est venue s'ajouter une série d'affaires importantes – évasion avec aide extérieure, tentative d'introduction d'armes. Il en ressort que les établissements de détention, pensés en majorité dans la première moitié du XXe siècle, ne correspondent plus aux fortes sollicitations dont ils sont l'objet.

Face à ce constat, la Cheffe du Service pénitentiaire a présenté au Conseil d'Etat, le 21 mars 2012, une stratégie globale d'infrastructures. Le 18 septembre 2013, les résultats d'un audit interne sur la sécurité ont mis en évidence de nombreux risques liés à l'obsolescence et/ou à la surutilisation des infrastructures pénitentiaires vaudoises. Le Conseil d'Etat a alors demandé au SPEN une planification en matière d'infrastructures, vision qui fait partie intégrante du Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat vaudois de 2016, adaptée, mise à jour et adoptée par le Conseil d'Etat le 3 février 2021.

Cette vision du développement doit répondre aux 4 objectifs stratégiques suivants :

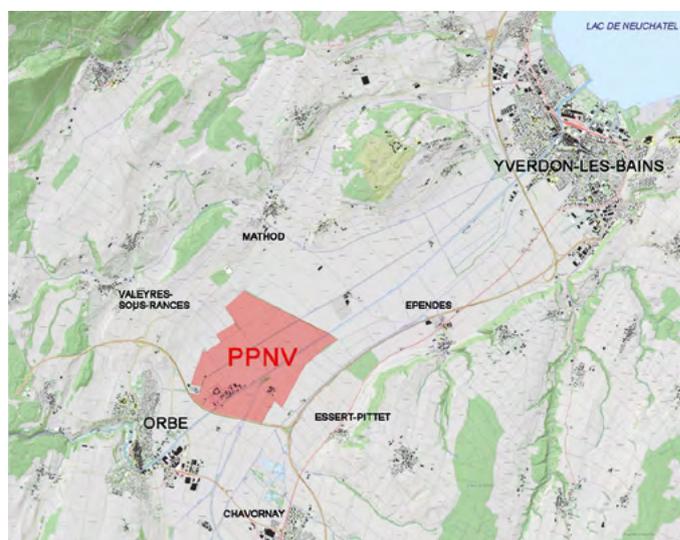
- augmenter la capacité en places de détention selon les besoins des autorités de poursuite pénale et de placement ;
- sécuriser et moderniser les infrastructures ;
- développer une prise en charge adaptée aux populations détenues spécifiques ;
- rationaliser l'utilisation des ressources en regroupant les infrastructures.

Le projet du PCA, objet de la présente procédure, répondra simultanément aux objectifs de sécurisation et de rationalisation évoqués ci-dessus. Il tiendra compte des futures constructions prévues sur le site : la prison des Grands-Maraais, la nouvelle Colonie ouverte, le nouveau pôle alimentaire et de leur impact en termes de flux, de circulation de personnes et de véhicules.

##### 3.1.2 Situation

Le PCA sera implanté au sein du PPNV situé au nord-est de la commune d'Orbe, au cœur de la plaine agricole.

L'ensemble de la superficie, d'environ 430 ha, est la propriété de l'Etat de Vaud. Ses 360 ha de terres agricoles (agriculture, pâturage, vergers, etc.) sont exploités par les personnes détenues des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) et constituent le troisième plus grand domaine agricole de Suisse. Le réseau hydrographique, composé de canaux, forme l'identité territoriale singulière du site, avec le Talent (au sud), le canal Occidental (au nord) et le canal de l'Orbe (qui s'écoule vers le nord-est et prend le nom de Thièle à la confluence avec le Talent). Au sud, le réseau autoroutier (A9 et A1) ceinture le lieu.



### 3.1.3 Les différents établissements du PPNV

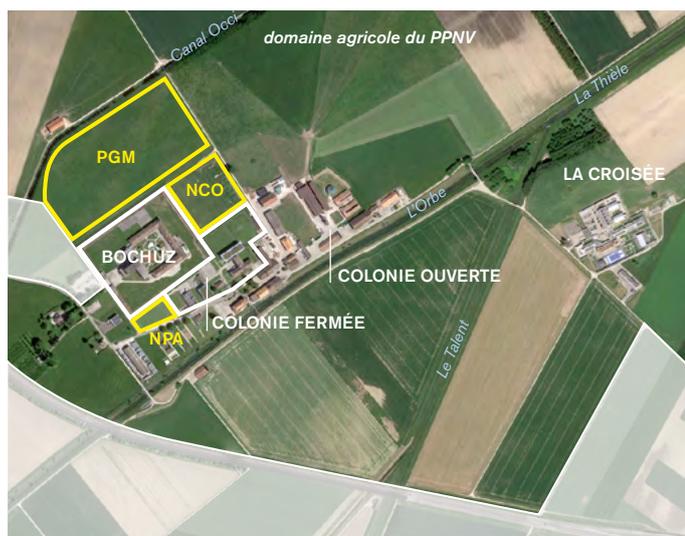
Le PPNV rassemble aujourd'hui trois régimes de détention pour hommes, répartis dans les deux établissements suivants :

- Prison de la Croisée : détention avant jugement (DAJ) et courtes peines privatives de liberté ;
- Etablissements de la Plaine de l'Orbe, constitués de Bochuz, de la Colonie fermée et de la Colonie ouverte : exécution de peines en régime fermé et ouvert.

Ces infrastructures existantes seront complétées par la réalisation prochaine de nouveaux projets :

- la Prison des Grands-Marais (PGM) ;
- la Nouvelle Colonie ouverte et centre de soins SMPP (NCO) ;
- le Nouveau pôle alimentaire (NPA).

Enfin des assainissements et rénovations sont prévues pour le pénitencier de Bochuz, les bâtiments de l'actuelle Colonie ouverte et pour la Prison de la Croisée.



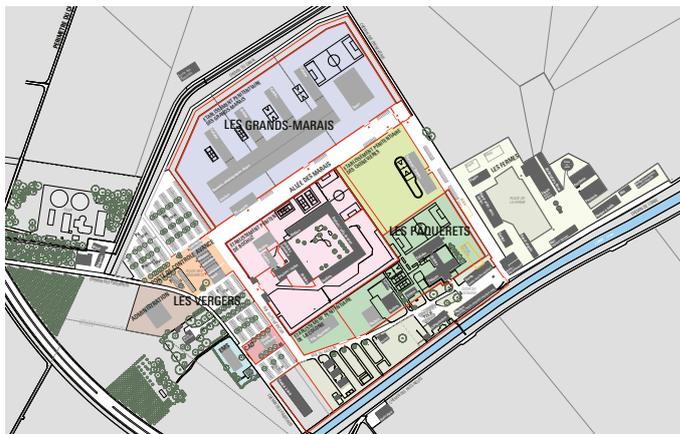
### 3.1.4 Masterplan

Le masterplan, élaboré sur plusieurs années, a permis de définir les lignes directrices pour le développement futur du site du PPNV. Il a également servi de base et d'illustration pour l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal (PAC) permettant la légalisation des constructions futures. Cette vision propose une organisation autour d'un nouvel axe majeur structurant le site : l'Allée des Marais.

L'image présentée ci-dessous est une illustration de volumétries et d'implantations possibles pour les bâtiments, une vérification simple des règles posées, une étape de réflexion. Chaque nouveau projet (PGM, NCO, PCA, etc.) fait ensuite l'objet d'un concours d'architecture.

*Note : le Masterplan est antérieur au concours d'architecture des Grands-Marais, raison pour laquelle le projet lauréat n'y figure pas.*

Pour le PCA, il faut comprendre que l'implantation, l'orientation et la forme sont libres, dans le respect des contraintes du cahier des charges. C'est le présent concours qui définira l'image finale pour la zone « Les Vergers ».



### 3.1.5 Mobilité

Le PPNV est accessible en voiture depuis les autoroutes A1 et A9. Une fois l'autoroute quittée, l'accès se fait via le réseau cantonal, puis par un réseau local servant essentiellement l'usage pénitentiaire. L'entrée sur le site se fait par le chemin des Pâquerets, à l'ouest du complexe. Aujourd'hui on estime le trafic circulant sur ce chemin à environ 1000 véhicules par 24 heures. Au vu de l'important développement du site dans les prochaines années, l'élargissement et l'adaptation (possibilité de croisement, trottoirs, etc.) de cet unique accès est en cours d'étude.

Le site n'étant pas desservi par les transports publics, un système de navettes a été mis en place par le SPEN à l'usage des visiteurs ; celles-ci relient la gare d'Orbe aux différents établissements. Du point de vue des mobilités douces, des itinéraires régionaux piétons et cyclistes passent au nord du site sans l'impacter.

L'organisation actuelle des flux pose des problèmes d'exploitation et de sécurité. Le manque de hiérarchisation des déplacements et l'absence de schéma de circulation génèrent de mélanges de flux. Les croisements entre les visiteurs et les personnes détenues sont particulièrement problématiques. La nouvelle organisation inhérente au concept du PCA et de la sécurisation des périmètres donne ainsi l'opportunité de résoudre ces conflits et d'améliorer la gestion des flux.

### 3.1.6 Objectifs du concours

#### Dimension symbolique

Les établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe se présentent comme un « campus » constitué de corps bâtis indépendants et obéissant à des logiques d'implantations diverses. À l'avenir, le territoire de ce « campus » sera parfaitement circonscrit par une limite périmétrale matérialisée par un haut grillage de protection. En effet, un unique passage autorisé et contrôlé permettra de franchir cette limite. Toutes les personnes, tous les véhicules et toutes les marchandises y transiteront. Cette « porte » dénommée Poste de contrôle avancé (PCA) contiendra tous les services nécessaires notamment au contrôle des flux, entrants et sortants du milieu carcéral. Au-delà de ses attributs fonctionnels, cet édifice devra endosser un rôle symbolique pour le complexe pénitentiaire dont il deviendra à la fois l'adresse principale, le seuil d'entrée et la façade. Une telle situation nous renvoie à des références historiques et symboliques diverses, les portes de la ville médiévale protégée par ses fortifications, les portes monumentales des villes antiques, le Gateway Arch de Saint-Louis imaginé par Eero Saarinen, le portail ouvragé des résidences bourgeoises, la douane, la douane de péage...

Avec son parvis, parking agissant comme antichambre à l'échelle territoriale, le poste de contrôle avancé représentera les établissements pénitentiaires du PPNV face à toute une région. Il devra clairement annoncer l'institution pénitentiaire tout en respectant le rituel de passage citoyen d'un monde à un autre ; car n'entre et ne sort pas qui veut, il s'agit d'un seuil franc et tout à la fois sensible vers le milieu carcéral.

La fréquence des passages est variable. Rare pour la personne détenue qui franchira l'enceinte à son admission et à sa libération, périodique pour les visiteurs et quotidienne pour le personnel et les livreurs. La symbolique de ce rituel de passage évoque celle des seuils entre la société civile et les institutions protégées que sont, par exemple, le couvent, l'hôpital, ou la caserne.

### Dimension humaine

Le PCA constitue la porte d'entrée de l'entier des installations du site du PPNV. Outre les flux de personnel et de marchandises, il accueille aussi et surtout les visiteurs des centres de détention. Il s'agit de leur première approche, de leur premier contact avec le complexe. Conformément aux principes de la détention humaine, il est important que ce premier contact revête un aspect accueillant et rassurant.

Il s'agit non seulement de donner à ce bâtiment une dimension humaine, mais également d'apporter un grand soin au traitement des abords et en particulier au parvis d'entrée, lesquels contribueront au rayonnement du PCA. Prévoir des bancs, un auvent pour se protéger des intempéries ou encore des arbres pour créer de l'ombre sont autant d'éléments qui participent à la qualité d'une éventuelle attente pour les visiteurs avant de pouvoir entrer.

Toute la composition du projet, depuis le parking jusqu'au PCA en passant par le parvis d'entrée doit être limpide et explicite. Qu'il s'agisse du personnel, des services de sécurité ou des visiteurs, chacun doit pouvoir facilement s'orienter et se sentir en sécurité, il faudra donc veiller à ne pas créer de coins sombres ou sur lesquels on ne pourrait pas avoir de bonne visibilité.

À l'entrée du site, dans la zone où se situe l'actuel magasin, une réflexion est ouverte pour le développement futur d'une aire d'accueil pour les visiteurs (« périmètre de réflexion » proposé dans le cahier des charges du concours). Celle-ci pourrait abriter un programme de cafétéria couplé à un magasin pour la vente des produits de la ferme et ceux réalisés par les ateliers, quelques salles de réunion, une aire de jeux, une zone de dépose minute et un arrêt de bus (liaison gare d'Orbe). En effet pour de nombreux proches de personnes détenues, leurs visites sont également l'occasion de rencontrer d'autres proches qui vivent la même expérience. Cette infrastructure leur permet donc, avant ou après leur visite, de partager leurs difficultés, leurs questions et facilite ces rencontres et échanges dans un cadre agréable et calme. Outre les contacts informels entre proches, elle pourrait également être le lieu où les visiteurs reçoivent des informations sur différents aspects juridiques liés à la détention, telles que des renseignements sur la probation ou l'aide juridique par exemple.

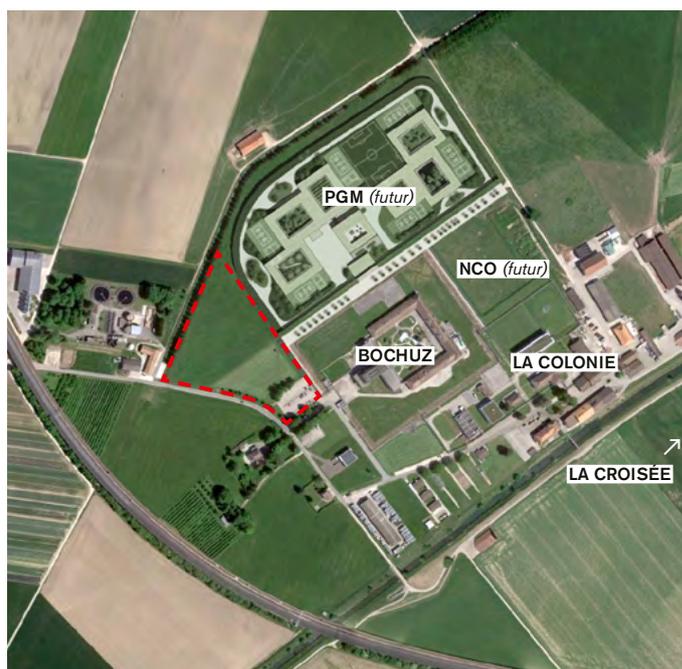
### Aspects paysagers

La mise en place d'une clôture autour du périmètre du PPNV est un élément essentiel au développement et à la sécurisation de l'avenir des complexes pénitentiaires. Les futurs projets, l'augmentation du nombre de personnes détenues et autres contraintes inhérentes obligent le SPEN à prendre des mesures sécuritaires appropriées. Dès lors, la mise en place d'un périmètre contrôlé devient un outil essentiel. Si à première vue, la conséquence d'une telle clôture, sur le paysage et l'environnement, est très important, associé à des mesures compensatoires ciblées, l'impact résiduel de la pose d'une clôture peut être considéré comme faible à très faible.

### 3.1.7 Périmètre du concours

Le périmètre du concours (ci-dessous en rouge) détermine les limites à l'intérieur desquelles le programme donné doit être projeté, à savoir :

- le bâtiment du PCA ;
- le parking ;
- les « raccords » de l'enceinte extérieure du PPNV (périmètre contrôlé) au bâtiment du PCA.

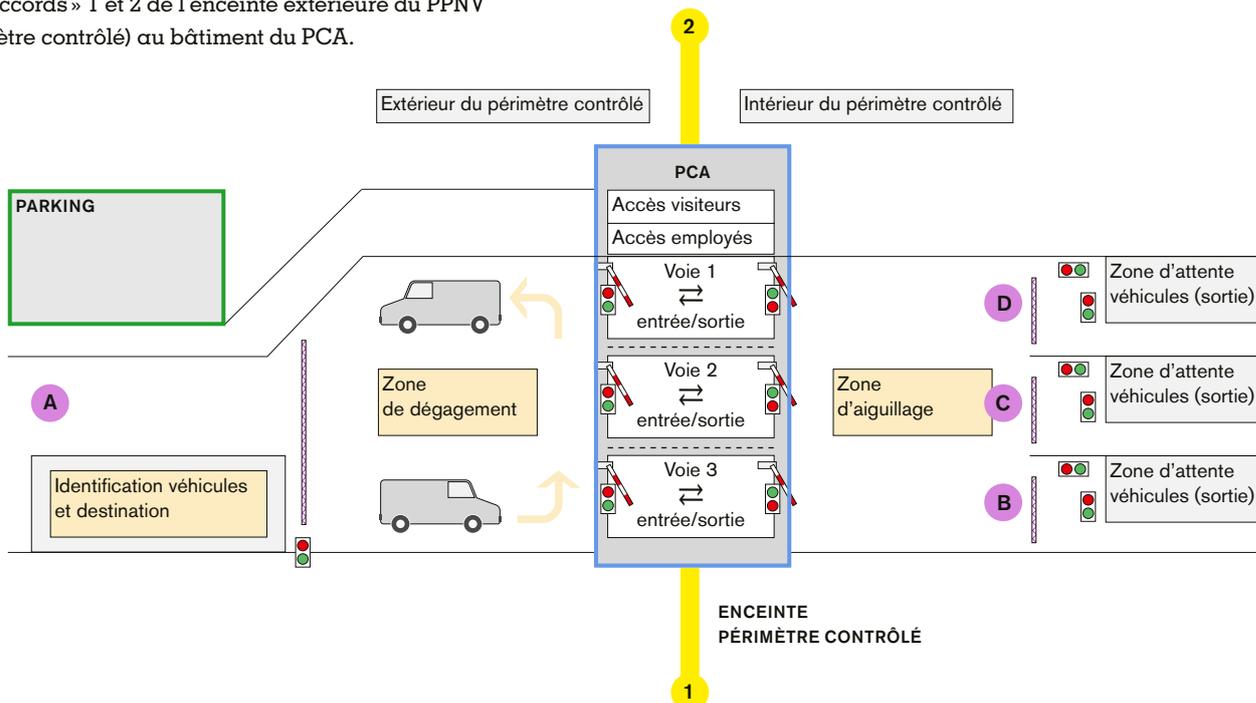


### 3.1.8 Objet du concours

#### Programme résumé

Les éléments à projeter dans le périmètre du concours sont :

- le PCA (bâtiment et ses abords) ;
- le Parking ;
- les « raccords » 1 et 2 de l'enceinte extérieure du PPNV (périmètre contrôlé) au bâtiment du PCA.



#### Programme détaillé

##### LE PCA

Le bâtiment du PCA est une entité à part entière, indépendante des EPO et de la Prison de la Croisée. Il fonctionnera de manière autonome tout en étant en relation avec l'ensemble des établissements. Ce bâtiment comprend les surfaces de programme suivantes :

N°	DÉNOMINATION	SP (M <sup>2</sup> )
1	ACCUEIL / CONTRÔLE DES ACCÈS	249
2	ACCÈS VÉHICULES	453
3	CENTRALE D'ENGAGEMENT ET DE VIGIE	235
4	LOCAUX COMMUNS PCA	493
5	FONCTIONS ANNEXES MUTUALISÉES	146
		<b>1576</b>

Le bâtiment du PCA sert de « porte d'entrée » dans le PPNV et de plateforme de surveillance pour l'ensemble du domaine. Le programme défini pour le PCA doit permettre de répondre aux missions suivantes :

- contrôle et surveillance du Périmètre contrôlé ;
- contrôle d'accès des collaborateurs et visiteurs ;
- gestion des personnes convoquées (personnes condamnées) ;
- contrôle d'accès des véhicules ;
- gestion et contrôle des parkings à proximité du PCA ;
- gestion de crise ;
- conduite du PCA et administration.

Le programme propose également une mutualisation de certaines fonctions avec pour objectif une rationalisation des ressources et une amélioration des prestations.

##### 1. ACCUEIL / CONTRÔLE DES ACCÈS

Le bâtiment se compose d'une zone d'accueil / contrôle des flux de personnes (piétons) entrants et sortants.

N°	DÉNOMINATION	SU (M <sup>2</sup> )	SP/SU	SP (M <sup>2</sup> )
1	<b>ACCUEIL / CONTRÔLE DES ACCÈS</b>	172	1.45	249
1.1	Loge d'accueil	49		
1.2	Accès visiteurs	98		
1.3	Accès personnel pénitentiaire	25		

##### 1.1 LOGE D'ACCUEIL

Une loge sécurisée, équipée d'espaces de travail, de guichets en lien avec les différents halls et de locaux sanitaires attenants.

##### 1.2 ACCÈS VISITEURS (PIÉTON)

Les visiteurs (familles, prestataires, entreprises, avocats, etc.) sont accueillis dans un local « avant-fouille » abrité/chauffé, équipé de casiers, situé avant le passage des sas de contrôle menant vers un local « après-fouille » également abrité/chauffé. Ces deux locaux sont équipés de sanitaires.

### 1.3 ACCÈS PERSONNEL PÉNITENTIAIRE (PIÉTON)

L'accès piéton pour le personnel pénitentiaire se fait par un espace distinct de l'accès visiteurs. Equipé d'un système à badge ou reconnaissance biométrique, il permet le passage fluide d'un grand nombre de personnes, en particulier aux heures de pointe. Cet espace, sorte de couloir élargi, est également équipé d'armoires pour le dépôt des clés.

## 2. ACCÈS VÉHICULES

L'objectif de ce contrôle d'accès est d'identifier les véhicules entrants/sortants et leurs occupants, de repérer d'éventuels individus cachés (isolés ou en groupe). Selon le scénario établi à ce jour, la majorité des véhicules des visiteurs et du personnel reste à l'extérieur du périmètre surveillé et ne franchit pas le PCA. Seuls les véhicules qui se rendent à la Croisée (visiteurs et personnel), ceux du personnel PCA, les véhicules de livraison, les véhicules agricoles, les fourgons de transferts de personnes détenues, ou les véhicules d'urgences transitent par le PCA. Il est indispensable que les dispositifs proposés puissent garantir une bonne fluidité, tout en respectant des impératifs sécuritaires qui pourront varier sensiblement au cours du temps.

N°	DÉNOMINATION	SU (M <sup>2</sup> )	SP/SU	SP (M <sup>2</sup> )
2	<b>ACCÈS VÉHICULES</b>	276	1.64	453
2.1	Voies véhicules / contrôles	276		

### 2.1 SAS (VOIES) VÉHICULES / CONTRÔLE

Le sas véhicules est composé de 3 voies dimensionnées pour accueillir chacune un camion semi-remorque, avec la place suffisante pour les contrôler (y compris au-dessus), une fosse pour l'inspection des châssis et une barrière pouvant se lever rapidement. Le sens des voies pourra être inversé selon les besoins et pics d'affluence du trafic entrant/sortant, avec une signalétique adaptée. Une voie pourra en tout temps être libérée rapidement pour permettre le passage de véhicules prioritaires et d'urgence. Un dispositif de type rideau métallique devra permettre de fermer physiquement les voies de circulation, par exemple la nuit.

## 3. CENTRALE D'ENGAGEMENT ET DE VIGIE

Cette partie du programme possède un niveau de sécurité très élevé. Seules les personnes habilitées peuvent y accéder, après identification et par le biais de dispositifs de sas.

N°	DÉNOMINATION	SU (M <sup>2</sup> )	SP/SU	SP (M <sup>2</sup> )
3	<b>CENTRALE D'ENGAGEMENT ET DE VIGIE</b>	162	1.45	235
3.1	Centrale PCA	56		
3.2	Centrale établissements (bascule)	56		
3.3	Local technique / serveurs (PCA + bascule)	50		

### 3.1 CENTRALE PCA

La centrale du PCA permet le contrôle commandé à distance de l'ensemble des entrées/sorties du périmètre contrôlé. Elle est aussi

en charge de la surveillance et du contrôle à distance des portails d'accès secondaires situés sur le périmètre contrôlé et de l'observation des différents points sensibles situés dans le domaine (p. ex. franchissement des cours d'eau, ponts, etc.). Elle commande également les ouvertures des accès sécurisés du PCA. La centrale est dotée de locaux sanitaires dédiés et attenants.

### 3.2 CENTRALE ÉTABLISSEMENTS

Cette centrale permet une bascule de l'une et/ou l'autre des centrales d'établissement (Croisée, PGM, EPO), par exemple en situation de crise pour garantir la sécurité des établissements. Elle pourra également servir de centrale de remplacement lors de la rénovation ou maintenance de la centrale principale ou de la centrale d'un établissement. Ses dimensions sont identiques à celles de la centrale PCA. Elle est dotée de locaux sanitaires dédiés et attenants.

### 3.3 LOCAL TECHNIQUE ET SERVEURS

Ce local climatisé et hautement protégé contient les serveurs informatiques et les dispositifs de gestion électronique du PCA.

## 4. LOCAUX COMMUNS PCA

Les locaux communs du PCA sont utilisés principalement par le personnel du PCA, et éventuellement par d'autres collaborateurs du PPNV.

N°	DÉNOMINATION	SU (M <sup>2</sup> )	SP/SU	SP (M <sup>2</sup> )
4	<b>LOCAUX COMMUNS PCA</b>	340	1.45	493
4.1	Bureau de gestion PCA	20		
4.2	Salles de réunion	60		
4.3	Espace cafétéria	66		
4.4	Salle de repos	20		
4.5	Vestiaires PCA	56		
4.6	Locaux de service	118		

### 4.1 BUREAU DE GESTION PCA

Ce bureau est dédié à la partie administrative de la gestion du PCA en lui-même et peut accueillir une ou deux personnes.

### 4.2 SALLES DE RÉUNION

Deux salles de réunion sont prévues (1×20 m<sup>2</sup> et 1×40 m<sup>2</sup>), permettant une utilisation spécifique pour le personnel PCA, mais également à disposition pour des réunions/rencontres/cours pour le personnel PPNV, rencontres avec des prestataires, etc.

### 4.3 ESPACE CAFÉTÉRIA

L'espace cafétéria est dédié principalement au personnel PCA, il profite d'un espace extérieur (terrasse) avec partie couverte (fumeurs) et de locaux sanitaires attenants.

### 4.4 SALLE DE REPOS

La salle de repos/sport pour le personnel PCA, attenante à la cafétéria.

#### 4.5 VESTIAIRES PCA

Vestiaire pour l'ensemble du personnel PCA avec casiers et douches. Une partie du vestiaire sert au stockage du matériel des spécialistes (BIPEN, SDIS, K9, etc.).

#### 4.6 LOCAUX DE SERVICE

Ce groupe de locaux comprend un économat pour le stockage de matériel courant, un local de nettoyage par niveau ainsi que le local technique du PCA. Le bâtiment sera raccordé au chauffage à distance produit par la nouvelle centrale de chauffe. De plus un local matériel et de départ pour les interventions BIPEN/SDIS sera aménagé au rez-de-chaussée. Dans ce local et à chaque prise de service, le personnel spécialisé prend son matériel au vestiaire et le prépare pour l'intervention ; ce local est également équipé pour l'entretien des différents appareils.

*Note : les locaux n° 4.2, 4.3 et 4.4 doivent se trouver à proximité immédiate du programme n° 3 (réquisition des locaux – mise en place d'un poste de gestion de crise en cas de besoin, en synergie avec les centrales d'engagement et de vigie).*

#### 5. FONCTIONS ANNEXES MUTUALISÉES

Le programme du bâtiment propose une mutualisation de certaines fonctions avec pour objectif une rationalisation des ressources au sein du PPNV.

N°	DÉNOMINATION	SU (M <sup>2</sup> )	SP/SU	SP (M <sup>2</sup> )
5	<b>FONCTIONS ANNEXES MUTUALISÉES</b>	101	1.45	146
5.1	Poste	35		
5.2	Bracelets électroniques	20		
5.3	Salle de réunion «hors les murs»	30		
5.4	Locaux de service	16		

##### 5.1 POSTE

L'ensemble du courrier et les colis sont déposés au PCA, depuis l'extérieur, puis triés et contrôlés avant d'être distribués dans les établissements.

##### 5.2 LOCAL BRACELETS ÉLECTRONIQUES

Local avec accès uniquement par l'extérieur du périmètre contrôlé, ne nécessitant pas de contrôle préalable approfondi des personnes, permettant la pose de bracelets électroniques.

##### 5.3 SALLE DE RÉUNION «HORS LES MURS»

Salle de réunion avec accès uniquement par l'extérieur du périmètre contrôlé, ne nécessitant pas de contrôle préalable approfondi des personnes, permettant les séances avec des externes n'ayant pas le besoin d'entrer sur le site pénitentiaire.

##### 5.4 LOCAUX DE SERVICES

Des locaux d'entretien sont prévus, avec les locaux sanitaires nécessaires.

#### 6. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

##### ABORDS DE L'ACCÈS PIÉTONS

Les accès piétons seront munis de zones couvertes (préaux, avant-toits, etc.) tant pour l'entrée dans le PCA, que pour la sortie côté PPNV. Côté sécurisé, une zone de dépose minute, avec une surface abritée pour les utilisateurs est à prévoir pour les bus navettes garantissant les transferts internes sur le site.

##### ABORDS DES ACCÈS VÉHICULES

Lors de son arrivée, chaque véhicule doit être identifié en se plaçant sur une zone d'attente. S'il est reconnu et attendu, il est orienté vers l'un des 3 sas correspondant à sa destination. S'il est refusé, il doit faire demi-tour, sur une place qui doit être dimensionnée et organisée en conséquence (zone de dégagement). Une zone d'attente d'une longueur de 40m doit être prévue, hors des flux, pour permettre à plusieurs véhicules de se mettre sur le côté sans bloquer les autres arrivants. Une fois fouillé, le véhicule est orienté vers sa destination (zone d'aiguillage).

En cas d'entrée forcée, un dispositif de herse positionné après la zone d'aiguillage est actionné et les loges des établissements sont alertées. En amont des systèmes de ralentisseurs sont envisagés pour limiter la vitesse d'approche possible.

Lors de son départ du site, chaque véhicule se présente dans une zone d'attente, il est identifié, puis orienté vers un sas libre via la zone d'aiguillage. Après contrôle, il peut quitter le PCA.

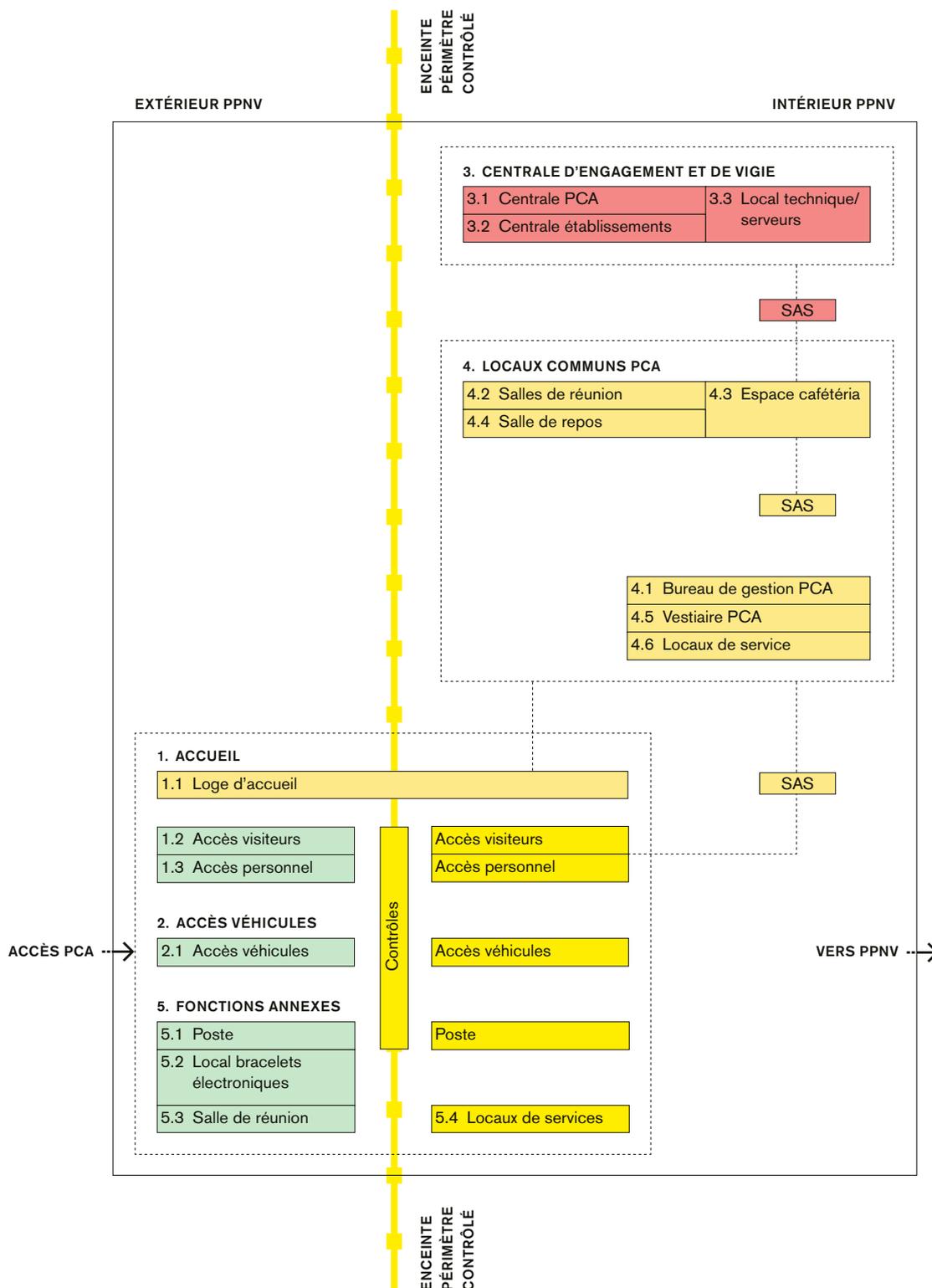
En cas de sortie forcée, un dispositif de herse positionné après la zone de dégagement est actionné et les loges des établissements sont alertées.

##### AMÉNAGEMENTS ET CHEMINEMENTS

Les aménagements proposés dans le cadre du concours composeront l'image de la porte d'entrée pour toute personne accédant au PPNV. Ils participeront à la clarification des espaces et cheminements, à la dissociation et à l'orientation des différents flux. L'enjeu architectural et paysager est donc primordial pour apporter à l'ensemble une image identitaire forte et sensible, tout en tenant compte des aspects sécuritaires et organisationnels inhérents à ce type de programme (objectifs d'accueil, de gestion des flux et de sécurité). La définition des zones de parking, d'attente, de circulation et retournement, les surfaces perméables, la végétalisation ainsi que les raccordements aux voiries existantes font partie intégrante du présent projet et devront être clairement lisibles sur les plans.

**ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU PAC**

- NIVEAU 1 – PUBLIC
- NIVEAU 2 – CONTRÔLÉ
- NIVEAU 3 – ACCÈS RESTREINT
- NIVEAU 4 – HAUTE SÉCURITÉ



## Le Parking

Les éléments à projeter dans le périmètre du concours sont :

Un parking extérieur de 537 places (hors enceinte PPNV).

Un parking extérieur de 40 places (dans l'enceinte PPNV).

Actuellement, les parkings pour véhicules privés du personnel et des visiteurs sont dispersés sur l'ensemble du site, à proximité des différents établissements. Dans le cadre du projet de sécurisation du domaine, l'objectif est de limiter l'accès des véhicules privés à l'intérieur du périmètre contrôlé. Dès lors le parking principal pour PGM et les EPO sera situé à l'extérieur du périmètre PPNV, en amont du PCA.

Les visiteurs et le personnel de la Croisée transitent par le PCA pour rejoindre le parking actuel jouxtant l'établissement.

Ces places doivent obligatoirement être réalisées au niveau du sol (pas de parkings enterrés ni à étages).

### PARKING HORS PÉRIMÈTRE PPNV

La surface nécessaire à la réalisation des 537 places de parking prévues à l'extérieur du périmètre contrôlé doit être intégrée au projet, et implantée dans le périmètre du concours. À noter qu'en termes de chiffrage pour les places hors périmètre, seules les places de Bochuz sont incluses dans le budget global annoncé pour le projet. Un complément de budget sera donné pour la réalisation des places complémentaires.

### PARKING À PRÉVOIR HORS PÉRIMÈTRE CONTRÔLÉ

ÉTABLISSEMENTS / PROJETS ACTUELS	VISIT.	COLL.	
Bochuz	15	100	
Colonie ouverte	15	42	
Colonie fermée	25	100	
La Croisée – sécurisation	0	0	à la Croisée
Pénitencier des Grands-Marais	20	220	
PCA + sécurisation	0	0	à l'intérieur du périmètre
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>462</b>	<b>537</b>

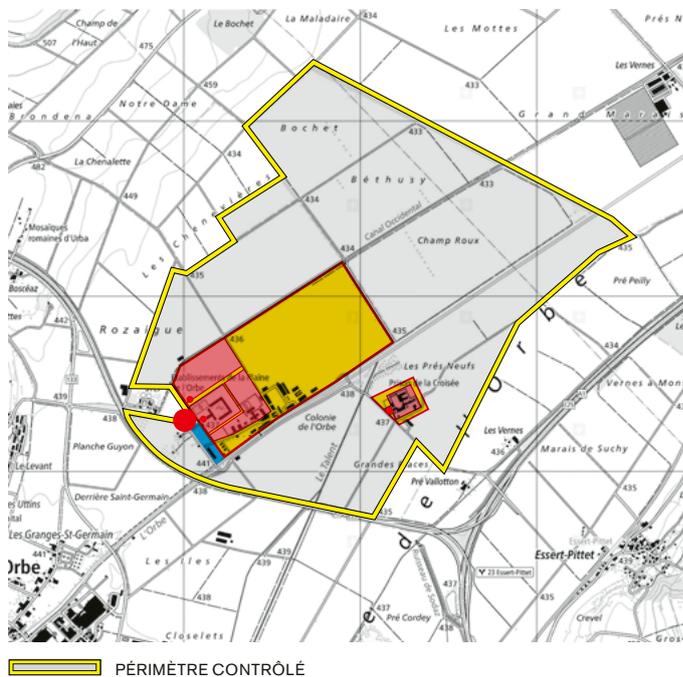
### PARKING INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE

Un parking pour le personnel du PCA de 40 places doit être intégré à l'intérieur du périmètre contrôlé juste après le passage du PCA.

## L'enceinte

Le périmètre contrôlé, tracé en jaune sur le schéma ci-dessous, est l'enceinte extérieure du PPNV, d'une longueur d'environ 9 km. Le PCA se situera sur cette enceinte périmétrique.

Les concurrents doivent projeter la continuité du tracé du périmètre contrôlé dans le périmètre du concours, en cohérence avec leur projet. Les points de raccords avec le périmètre déjà défini sont représentés sur le plan de base du géomètre (points 1 et 2). À l'intérieur du périmètre du concours, la définition de la matérialité, le tracé précis et l'intersection de cette enceinte avec le bâtiment du PCA devront être clairement représentés par les concurrents.



— PÉRIMÈTRE CONTRÔLÉ

### Périmètre de réflexion

A l'entrée du site, dans la zone située au droit de l'actuel magasin, une réflexion est ouverte pour le développement futur d'une aire d'accueil pour les visiteurs.

Celle-ci pourrait accueillir les programmes suivants :

- développement du magasin (valorisation des produits de la ferme et de la production des ateliers) ;
- cafétéria ;
- aire de jeux extérieure ;
- salles de réunion (informations aux visiteurs) ;
- zone de dépose minute ;
- arrêt de bus (liaison gare d'Orbe).

Pour de nombreux proches de personnes détenues, leurs visites sont également l'occasion de rencontrer d'autres proches qui vivent la même expérience. Cette infrastructure leur permet donc, avant ou après leur visite, de partager leurs difficultés, leurs questions et facilite ces rencontres et échanges dans un cadre agréable et calme. Outre les contacts informels entre les proches, elle pourrait également être le lieu où les visiteurs reçoivent des informations sur différents aspects juridiques liés à la détention, telles que des renseignements sur la probation ou l'aide juridique par exemple.

Un dispositif de dépose minute et l'arrêt de transports publics placés avant l'entrée sur le site permet d'éviter un mélange de flux et de maintenir une meilleure sécurité aux abords directs du PCA. Une personne qui vient faire un achat au magasin et repart ne pénètre pas sur le site proprement dit.

Les données quantitatives précises n'étant pas encore connues, il est attendu des concurrents une représentation de principe schématique de surfaces bâties et libres, un principe de positionnement de l'arrêt de bus et de zones de dépose minutes (avec place de retournement) en cohérence avec le projet proposé pour le PCA. La qualité des liaisons piétonnes entre cette future aire d'accueil et le PCA est primordiale.

## 4. Jugement

---

### 4.1 Contrôle de conformité

La réception et le contrôle technique des projets ont été effectués par l'Etude PHC Notaires et par les bureaux TD architectes et E-AS ingénieurs conseils.

L'analyse de l'Etude PHC Notaires a porté sur les points suivants :

- respect des conditions de rendu (anonymat et délais).

L'analyse du bureau informel architectes a porté sur les points suivants :

- conformité des documents remis ;
- conformité aux exigences du programme et du périmètre du concours.

### 4.2 Projets

8 projets ont été remis dans les conditions prescrites par les règlements du concours. Ils ont été réceptionnés et numérotés de 1 à 8 par l'Etude PHC Notaires.

N°	DEVISE
01	c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été
02	Entre Beaux Arbres
03	L'ANNEAU
04	SOUS UN TOIT
05	The Green Mile
06	MOZU
07	Intramuros
08	Nexus

### 4.3 Délibérations du jury

SESSIONS DES 12 ET 13 AVRIL 2022

#### Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142.

#### Acceptation des projets au jugement selon art. 18.2 SIA 142

Tous les projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges. Le procès-verbal y relatif figure dans le cahier remis à chaque membre du jury. L'ensemble des projets est accepté au jugement.

#### Méthode d'appréciation

Le jury prend ensuite connaissance des projets.

Les critères énoncés dans le programme sont rappelés, soit :

- **QUALITÉ D'INTÉGRATION AU CONTEXTE**  
rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;
- **QUALITÉS FONCTIONNELLES**  
pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux ;
- **QUALITÉ ARCHITECTURALE**  
pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural des façades ;
- **QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**
- **QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES**  
performances énergétiques, apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable ;
- **ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU PROJET**  
tant du point de vue de la construction que de l'exploitation ;
- **RESPECT DES RÉGLEMENTS DE CONSTRUCTION**  
en vigueur et contraintes patrimoniales du site.

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires.

#### 4.4 Rapport des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises de l'ensemble des projets est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et de leur analyse. Le jury enregistre formellement le travail des experts.

#### 4.5 Premier tour d'examen

Après discussions et prise de connaissance plus en profondeur de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1<sup>er</sup> tour éliminatoire.

Le jury décide d'éliminer les projets suivants :

N°	DEVISE
03	L'ANNEAU
05	The Green Mile
06	MOZU
07	Intramuros
08	Nexus

#### 4.6 Délibération et classement des projets

A l'issue d'un tour final, de nouvelles discussions et délibérations les membres du jury resserrent leur choix et décident à la quasi unanimité du résultat suivant :

##### CLASSEMENT DÉFINITIF

N°	DEVISE	RANG	PRIX
01	c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été	1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix
02	Entre Beaux Arbres	2 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> prix
04	SOUS UN TOIT	3 <sup>e</sup> rang	3 <sup>e</sup> prix

#### 4.7 Prix et mention

En raison de la qualité des réflexions et des rendus produits, le jury décide d'accorder à chaque participant une indemnité sous la forme d'un défraiement de CHF 9000.-

La somme globale des prix du présent concours s'élève à CHF 180 000.- HT, que le jury décide de répartir comme suit :

N°	DEVISE	RANG	PRIX	MONTANT
01	c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été	1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	45 000.- HT
			défraiement	9 000.- HT
02	Entre Beaux Arbres	2 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> prix	35 000.- HT
			défraiement	9 000.- HT
04	SOUS UN TOIT	3 <sup>e</sup> rang	3 <sup>e</sup> prix	25 000.- HT
			défraiement	9 000.- HT
03	L'ANNEAU		défraiement	9 000.- HT
05	The Green Mile		défraiement	9 000.- HT
06	MOZU		défraiement	9 000.- HT
07	Intramuros		défraiement	9 000.- HT
08	Nexus		défraiement	9 000.- HT

#### 4.8 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude et la réalisation du projet n°01 « c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été ».

#### 4.9 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, l'Etude PHC Notaires et le Président du jury procèdent, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents.

Fin de la session de jury.

## 5. Approbation

---

Le présent rapport est approuvé par le jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.



**EMMANUEL VENTURA**  
PRÉSIDENT DU JURY  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
ARCHITECTE CANTONAL

**PHILIPPE PONT**  
VICE-PRÉSIDENT  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL, ARCHITECTE

**ROB HOOTSMANS**  
ARCHITECTE,  
AMSTERDAM

**MARC-HENRI COLLOMB**  
ARCHITECTE,  
ATELIER CUBE, LAUSANNE

**RENAUD CHEVALIER**  
ARCHITECTE,  
ASSAR, BRUXELLES

**PATRICK AEBY**  
ARCHITECTE,  
AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA,  
LAUSANNE

**RAPHAËL BROSSARD**  
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,  
CHEF DE SERVICE ADJOINT

**OLIVIER CARDINAUX**  
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,  
DIRECTEUR ADJOINT SÉCURITÉ  
ET OPÉRATIONS

**MARY-CLAUDE CHEVALIER**  
SYNDIQUE D'ORBE

**JOHN ZWICK**  
EXPERT PRISONS SUISSES (EX-OFJ)

**PASCAL CORNO**  
ÉTAT DE VAUD, DES-POLCANT  
CHEF DES UNITÉS SPÉCIALES

## 6. Levée de l'anonymat

---



**01. C'EST PAR CES VOILAGES CLAIRS  
QUE PASSE LE VENT D'ÉTÉ** p.25  
PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE



**02. ENTRE BEAUX ARBRES** p.29  
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT



**03. L'ANNEAU** p.39  
TONY MANGONE ARCHITECTES YVERDON-LES-BAINS



**04. SOUS UN TOIT** p.33  
PARC ARCHITECTES PARIS /FR  
SBIS SA LAUSANNE



**05. THE GREEN MILE** p.40  
CHAPPUIS ARCHITECTES SA FRIBOURG  
TIMBATEC AG DELÉMONT  
MG ASSOCIÉS SÀRL VUISSENS  
HOLLIGER CONSULT GMBH EPSACH



**06. MOZU** p.41  
ALEXANDRE PAVLIDIS (OFFICE MUTO) CLAMART /FR



**07. INTRAMUROS** p.42  
STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA LAUSANNE  
SYNAXIS SA LAUSANNE  
HOLZBAUBÜRO REUSSER GMBH LAUSANNE  
BLASER ENERGIE SEIGNEUX



**08. NEXUS** p.43  
ELARLAB PARIS /FR



## 7. Classement

---

---

<b>01. C'EST PAR</b>	<b>1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX</b>	<b>54 000.- HT</b>
<b>CES VOILAGES CLAIRS</b>	PRIX	45 000.- HT
<b>QUE PASSE LE VENT D'ÉTÉ</b>	DÉFRAIEMENT	9 000.- HT

PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

---

<b>02. ENTRE BEAUX ARBRES</b>	<b>2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>44 000.- HT</b>
	PRIX	35 000.- HT
	DÉFRAIEMENT	9 000.- HT

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT

---

<b>04. SOUS UN TOIT</b>	<b>3<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>34 000.- HT</b>
	PRIX	25 000.- HT
	DÉFRAIEMENT	9 000.- HT

PARC ARCHITECTES PARIS /FR  
SBIS SA LAUSANNE



ARCHITECTE  
PERSONENI RAFFAELE  
ARCHITECTES SÀRL  
RUE SAINT-PIERRE 3  
1003 LAUSANNE

FABRIZIO RAFFAELE  
ADRIANA SOWA  
SPELA GLAVAC PRIETO

PROJETS PRIMÉS / 25

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

## 01. C'EST PAR CES VOILAGES CLAIRS QUE PASSE LE VENT D'ÉTÉ



## 01. C'EST PAR CES VOILAGES CLAIRS QUE PASSE LE VENT D'ÉTÉ

Dès l'entame de leur note architecturale, les auteurs du projet « c'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été » posent le cadre de leur réflexion. Le projet est affaire de limite. Elle en sera même le leitmotiv, pour reprendre leurs termes.

Cette approche, théorique à la base, a été transcrite avec beaucoup de justesse dans la proposition que le jury a été amené à analyser. En effet les auteurs ont bien intégré la volonté du maître de l'ouvrage de considérer ce Poste de Contrôle Avancé plus comme un passage que comme un barrage. Ils ont ainsi pu exprimer toute la symbolique qu'il doit véhiculer. De loin c'est la toiture que l'on remarque, elle impose sa présence, forte et limpide. En s'approchant, c'est la transparence qui domine, affirmant la volonté de créer un lien et non une coupure. Un lien qui permette, au-delà de tous les systèmes de sécurité inhérents à ce genre de bâtiment, à toute personne franchissant cette limite d'atténuer les différences et les coupures inévitables entre le dehors et le dedans. Le cheminement physique et mental est abordé dans les deux sens, selon « que l'on ait trébuché ou que l'on revienne à la société ».

Le projet s'implante de biais au bout du chemin des Pâquerets, il s'inscrit de la sorte dans la cohérence générale du site qui s'est développé au fil des décennies autour de l'édifice d'Alfonse Laverrière. Cette implantation crée également, mais sans la fermer, un fond de perspective à l'Allée des Marais, laquelle est amenée à devenir un axe de circulation important tant vers la prison des Grands Marais que vers la Nouvelle Colonie ouverte, toutes deux à venir. De part et d'autre du pavillon d'entrée se développent des parvis d'accueil pour les visiteurs. A l'extérieur, le parvis permet la transition entre la circulation automobile et piétonne et à l'intérieur, le parvis crée de l'espace pour la prise en charge des visiteurs afin de les guider au sein du pôle pénitentiaire.

Les auteurs proposent également une idée intéressante sur la zone dite « périmètre de réflexion », créant ainsi un avant-plan dans l'approche du site, idée qui pourrait être développée ultérieurement.

Le parking, organisé en peigne, parallèle au bâtiment, organise les circulations de manière simple et lisible pour les visiteurs et le personnel. Le jury suggère aux auteurs d'étudier la manière dont l'organisation du cheminement piéton depuis parking pourrait évoluer afin d'aborder davantage le PCA sur la façade principale plutôt que sur sa face latérale.

Les zones non carrossables sont plantées d'arbres et de buissons d'espèces indigènes, pour contribuer à la présence d'insectes et d'oiseaux. Des matériaux permettant l'infiltration des eaux gravitaires sont complétés de zones humides pour créer un biotope en dialogue avec celui de la plaine de l'Orbe.

Sous la vaste toiture, en structure treillis tridimensionnelle, reposant sur dix colonnes métalliques, nous retrouvons l'ensemble du programme, au rez-de-chaussée les fonctions de l'accueil, à l'étage les fonctions administratives non publiques. Les locaux fermés au rez forment des éléments de socle pour porter la dalle de l'étage, un plateau au plan libre et flexible, et servent également à canaliser les différents flux de circulation, visiteurs et personnel. L'enveloppe vitrée sur les quatre façades participe à la volonté de transparence de l'institution et de création de lien entre les deux mondes. Il appartiendra néanmoins aux auteurs de projet de poursuivre cette étude afin de pouvoir combiner cette volonté de transparence avec les impératifs inhérents à la vie d'un bâtiment nécessitant plus d'espaces fermés que les images n'en laissent voir actuellement.

Les matériaux proposés en nombre réduit, les principes constructifs simples, la possibilité de préfabrication et l'attention portée aux moyens d'exécution du bâtiment contribuent également à l'avis positif émis par le jury.

Les membres du jury ont apprécié la manière dont les auteurs ont matérialisé leur concept de symbolique en un projet fort, simple et lisible. Bien que le projet n'en soit encore qu'au stade de l'esquisse, la maîtrise des éléments proposés, au-delà de la seule expression architecturale, démontre une capacité des auteurs à faire évoluer le projet, à le développer afin qu'il puisse répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs, sans dénaturer son expression. Le jury remercie les auteurs pour leur contribution.

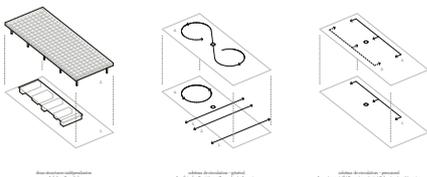
CONCOURS PORTES D'ENTRÉE PPVY



C'EST PAR CES VOILAGES CLAIRS QUE PASSE LE VENT D'EST



CONCOURS PORTES D'ENTRÉE PPVY



**Architecture de la façade**

Le projet de façade est né de la volonté de créer un bâtiment qui soit à la fois un lieu de travail et un lieu de vie. La façade est conçue comme un écran qui filtre la lumière et le vent, tout en permettant une ventilation naturelle. Les éléments de la façade sont conçus pour être modulaires et adaptables à différents besoins.

**Développement de façade**

Le développement de la façade est basé sur des principes de simplicité et de clarté. Les éléments de la façade sont conçus pour être modulaires et adaptables à différents besoins. La façade est conçue pour être une véritable œuvre d'art, qui s'intègre parfaitement dans son environnement.

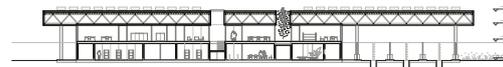
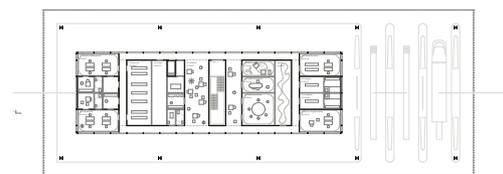
**Orientation**

La orientation du bâtiment est un élément clé de son succès. Le bâtiment est orienté de manière à maximiser l'exposition à la lumière naturelle et à minimiser l'exposition au vent dominant. Les éléments de la façade sont conçus pour être modulaires et adaptables à différents besoins.

**Impact climatique et environnemental**

L'impact climatique et environnemental du bâtiment est un élément clé de son succès. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources. Les éléments de la façade sont conçus pour être modulaires et adaptables à différents besoins.

C'EST PAR CES VOILAGES CLAIRS QUE PASSE LE VENT D'EST





ARCHITECTE  
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES  
PLACE DE LA GARE 20  
2800 DELÉMONT

GIULIA VANNI  
DIEGO DAZA  
TOUFIQ ISMAIL  
DIEGO COMAMALA

PROJETS PRIMÉS / 29

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

## 02. ENTRE BEAUX ARBRES



## 02. ENTRE BEAUX ARBRES

### Urbanisme et architecture

Le projet « entre beaux arbres » propose une « forme forte » marquant l'entrée du périmètre pénitentiaire. Un bâtiment au plan carré occupe l'extrémité sud-est du périmètre d'intervention, le reste du site étant dévolu à l'espace généreusement arborisé du parking. L'implantation retenue permet une connexion cohérente aux barrières matérialisant la limite périmétrale du complexe. Le bâtiment est organisé selon le même système d'axes que la prison de Bochuz. Son plan carré et sa position dans le site confèrent une importance prépondérante à sa diagonale qui accompagne la route des Pâquerets, celle-ci structurant fort à-propos l'organisation du plan. Notons néanmoins que, si l'implantation proposée permet l'organisation rationnelle du parking, elle révèle également la difficulté à gérer efficacement le trafic vers l'établissement de la Croisée. En effet les véhicules concernés sont contraints d'effectuer un parcours en S au sein du périmètre. Notons également l'impossibilité d'offrir un espace de rebroussement pour les véhicules à l'intérieur du périmètre protégé.

### Paysage

Le projet propose la plantation d'arbres de grande taille sur l'ensemble du parking ainsi qu'au sud-est du Poste de Contrôle Avancé. Cette intention est séduisante au premier abord, elle a néanmoins pour conséquence de noyer l'allée d'arbres menant à la villa du directeur de la prison de Bochuz et ne parvient pas à dépasser une forme de schématisme.

### Caractère

L'expression retenue pour le bâtiment : une dalle fine de béton protégeant des façades en bois, semble peu appropriée pour le programme concerné et ne parvient pas à matérialiser la clarté du plan masse. Par ailleurs, la fine couverture proposée ne permet pas d'y envisager sereinement la disposition de panneaux photovoltaïques ni l'intégration de dispositifs de fermeture des passages routiers nécessaires hors des heures d'ouverture du PCA.

### Programme et implantation

La diagonale est-ouest, précédemment mentionnée, organise le plan. De généreux espaces couverts, à l'est et à l'ouest, offrent aux visiteurs des zones d'attente avant et après le passage au travers du dispositif de contrôle, c'est l'un des points forts de la proposition. Le programme est organisé sur deux niveaux, nous trouvons logiquement les espaces destinés au contrôle des utilisateurs au rez-de-chaussée alors que les programmes réservés au personnel prennent place à l'étage. L'organisation des différents flux traversants manque de logique, une permutation des passages visiteurs et employés permettrait de clarifier l'accès à l'escalier réservé au personnel.

### Conclusion

Le projet « entre beaux arbres » propose une implantation très claire qui a séduit le jury. Cette implantation génère néanmoins des problèmes de flux de véhicules. Par ailleurs, le caractère de l'édifice ne parvient pas à concrétiser les promesses du parti retenu.

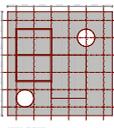


**CONTEXTE**  
Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine croissance, caractérisé par une mixité d'habitat et de services. L'objectif est de créer un espace public de qualité, favorisant les interactions sociales et le bien-être des habitants.

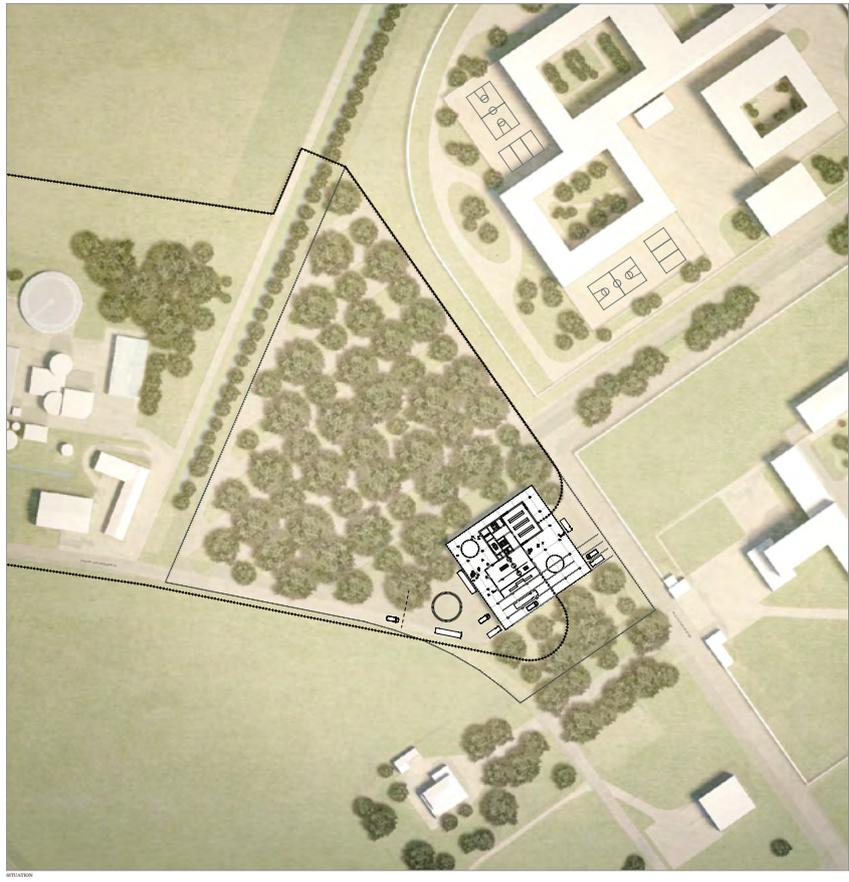
**OBJECTIF**  
Créer un espace public polyvalent, capable d'accueillir des événements culturels, sportifs et sociaux, tout en offrant un cadre de vie agréable et sécurisé.

**PROGRAMME**  
Le programme comprend un espace de détente, des équipements sportifs, des zones de jeux pour enfants, et des espaces verts aménagés.

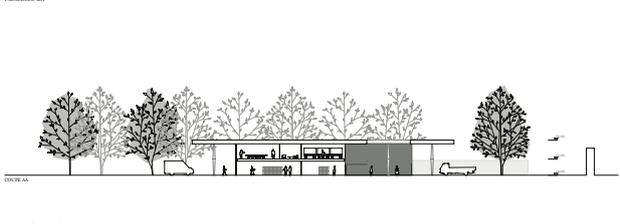
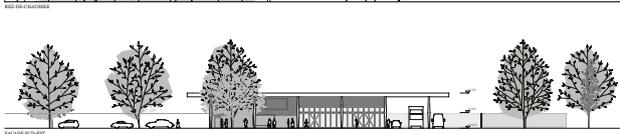
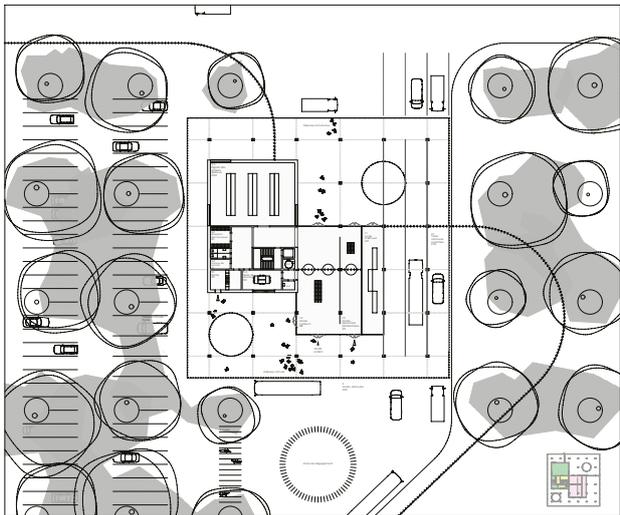
**DESIGN**  
Le design vise à intégrer harmonieusement le bâtiment et les espaces publics dans le tissu urbain existant, en privilégiant des matériaux locaux et des formes sobres.



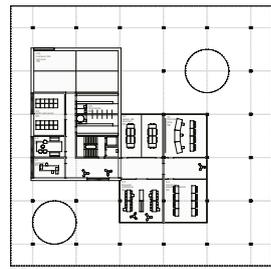
PLAN DE SITUATION



CONQUANTIN PRJETS D'ARCHITECTURE - EXTRA BEAUX ARCADES



SECTION



CONQUANTIN PRJETS D'ARCHITECTURE - EXTRA BEAUX ARCADES



**ARCHITECTE**  
**PARC ARCHITECTES**  
RUE RAMPONEAU 17  
75020 PARIS /FR

EMERIC LAMBERT  
BRICE CHAPON  
HUGO HAENNI

**SPÉCIALISTE**  
SÉCURITÉ  
**SBIS SA, BUREAU SUISSE POUR**  
**LA SÉCURITÉ INTÉGRALE LAUSANNE**

PROJETS PRIMÉS / 33

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

#### **04. SOUS UN TOIT**



## 04. SOUS UN TOIT

La devise de ce projet décrit à elle seule le parti choisi pour le poste de contrôle avancé (PCA) du Pôle Pénitentiaire du Nord Vaudois en installant le programme demandé sous une unique et généreuse toiture à deux pans rappelant la volumétrie des grandes installations agricoles présentes sur le site. Cette rupture typologique avec la rigueur stylistique du pôle carcéral des constructions existantes et futures proches se singularise en se démarquant par un pivotement de 45° de son assise par rapport au maillage du tissu que le PCA précède.

Cette disposition, si elle tente de résoudre la transition géométrique entre l'allée du chemin des Pâquerets, qu'elle accueille frontalement, et la redistribution en faisceau vers les différents secteurs du pôle à atteindre après le contrôle établi des relations peu évidentes avec les aménagements extérieurs. Les places et les allées du parking sont sous-dimensionnées. Les distances à parcourir à pied depuis les rangées de places les plus profondes jusqu'au point de passage du poste sont importantes. L'espace vert résiduel en pignon nord du bâtiment est peu convaincant. Il met en évidence la non-reconnaissance de l'Allée des Marais qui aboutit sur un simple treillis en diagonale comme limite d'enceinte et la façade aveugle du bâtiment sur cet espace d'accueil censé réceptionner un nombre important d'usagers de la partie nord du parking.

En revanche la zone de transition végétalisée devant la façade ouest est intéressante. Elle ménage une séquence de transition entre le « tout voiture » et l'accueil sous le généreux avant-toit. Cet endroit précieux est informel, on peut se retrouver ou s'isoler avant, lorsque l'on entre et après, lorsque l'on sort du contrôle et de la prise en charge imposée. Par symétrie et en écho avec la même toiture, une fois à l'intérieur de l'enceinte, on retrouve le même dispositif pour l'attente avant la prise en charge. Ce séquençage du seuil entre les deux mondes est appréciable. Toutefois, l'espace de transition à l'est mériterait plus de clarté dans la gestion des flux et de son traitement végétal.

L'installation du programme dans la coupe met en évidence quelques ambiguïtés que les documents rendus ne lèvent pas. Le principe de charpente ne permet pas d'inclure les gabarits de passage important des véhicules d'un côté et le programme domestique de l'autre avec le recours aux contrefiches d'avant-toits sur l'ensemble de la façade. De plus, le report des forces d'appui se fait sur un élément vertical fragile. Il manque des tirants de stabilisation et l'on aurait souhaité une correspondance avec une dalle pour reprendre ces poussées. Les deux césures dans le pan est de la toiture détériorent l'unité et la beauté de la toiture. Ceci met en lumière la difficulté de maîtriser l'apport d'éclairage naturel à l'étage et de permettre des vues directes indispensables pour ce programme. À ce stade la cohérence de la proposition entre forme et fonction reste fragile.

En conclusion, le jury a apprécié la réponse que le concurrent donne au développement durable : matériaux, gestion des eaux, énergie, etc. mais l'emprunt à une typologie agricole, à première vue séduisante pour ce site, ne donne pas suffisamment de réponses convaincantes pour ce programme.

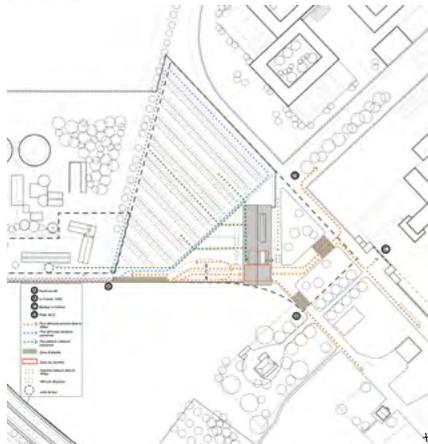
Sous un toit



ORTHOPHOTO 1:2000



PLAN DES REZ-DE-CHAUSSEE 1:500



SCHEMA DES FLUX 1:1000



PLAN DE SITUATION 1:20000

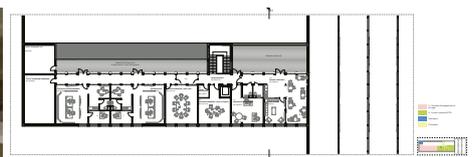
Sous un toit



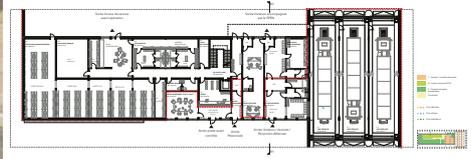
VUE DEPUIS LE PARKING



VUE SOUS LA TOITURE D'ENTREE



PLAN R+1 1:200



PLAN RDC 1:200



ELEVATION OUEST 1:200



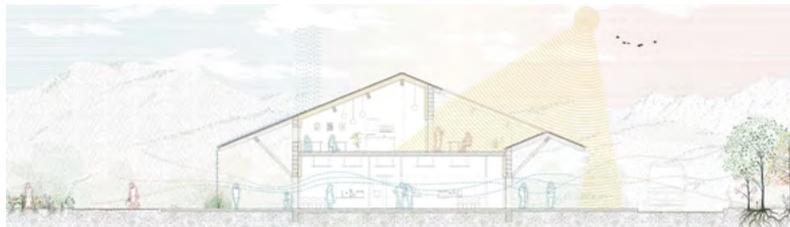
ELEVATION NORD 1:200



ELEVATION EST 1:200



ELEVATION SUD 1:200



COUPE CLIMATIQUE 1:75



COUPE DE DETAIL 1:30

ELEVATION 1:30



## 8. Projets non primés

---

---

**03. L'ANNEAU** DÉFRAIEMENT 9000.- HT

TONY MANGONE ARCHITECTES YVERDON-LES-BAINS

---

**05. THE GREEN MILE** DÉFRAIEMENT 9000.- HT

CHAPPUIS ARCHITECTES SA FRIBOURG  
TIMBATEC AG DELÉMONT  
MG ASSOCIÉS SÀRL VUISSENS  
HOLLIGER CONSULT GMBH EPSACH

---

**06. MOZU** DÉFRAIEMENT 9000.- HT

ALEXANDRE PAVLIDIS (OFFICE MUTO) CLAMART /FR

---

**07. INTRAMUROS** DÉFRAIEMENT 9000.- HT

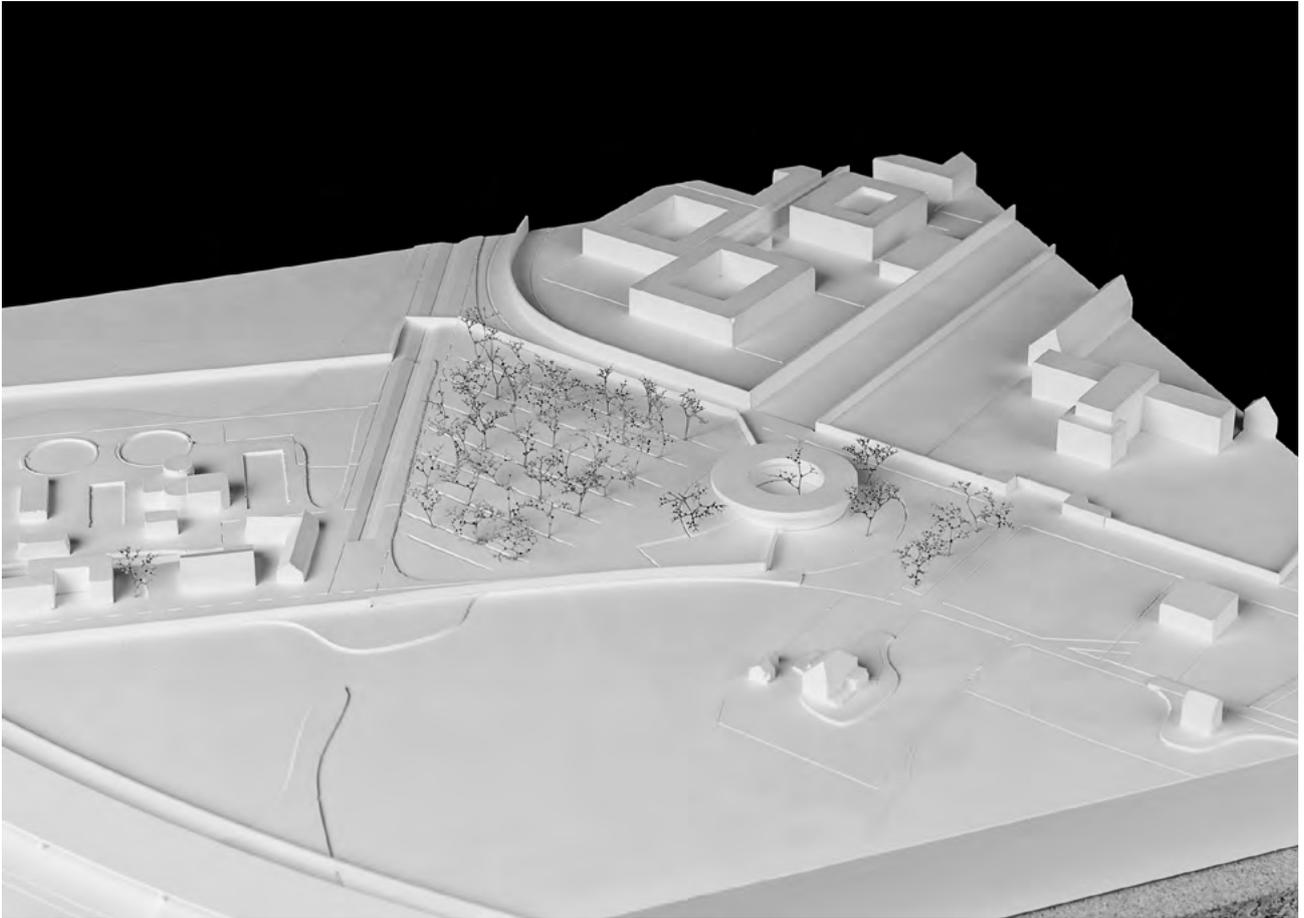
STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA LAUSANNE  
SYNAXIS SA LAUSANNE  
HOLZBAUBÜRO REUSSER GMBH LAUSANNE  
BLASER ENERGIE SEIGNEUX

---

**08. NEXUS** DÉFRAIEMENT 9000.- HT

ELARLAB PARIS /FR



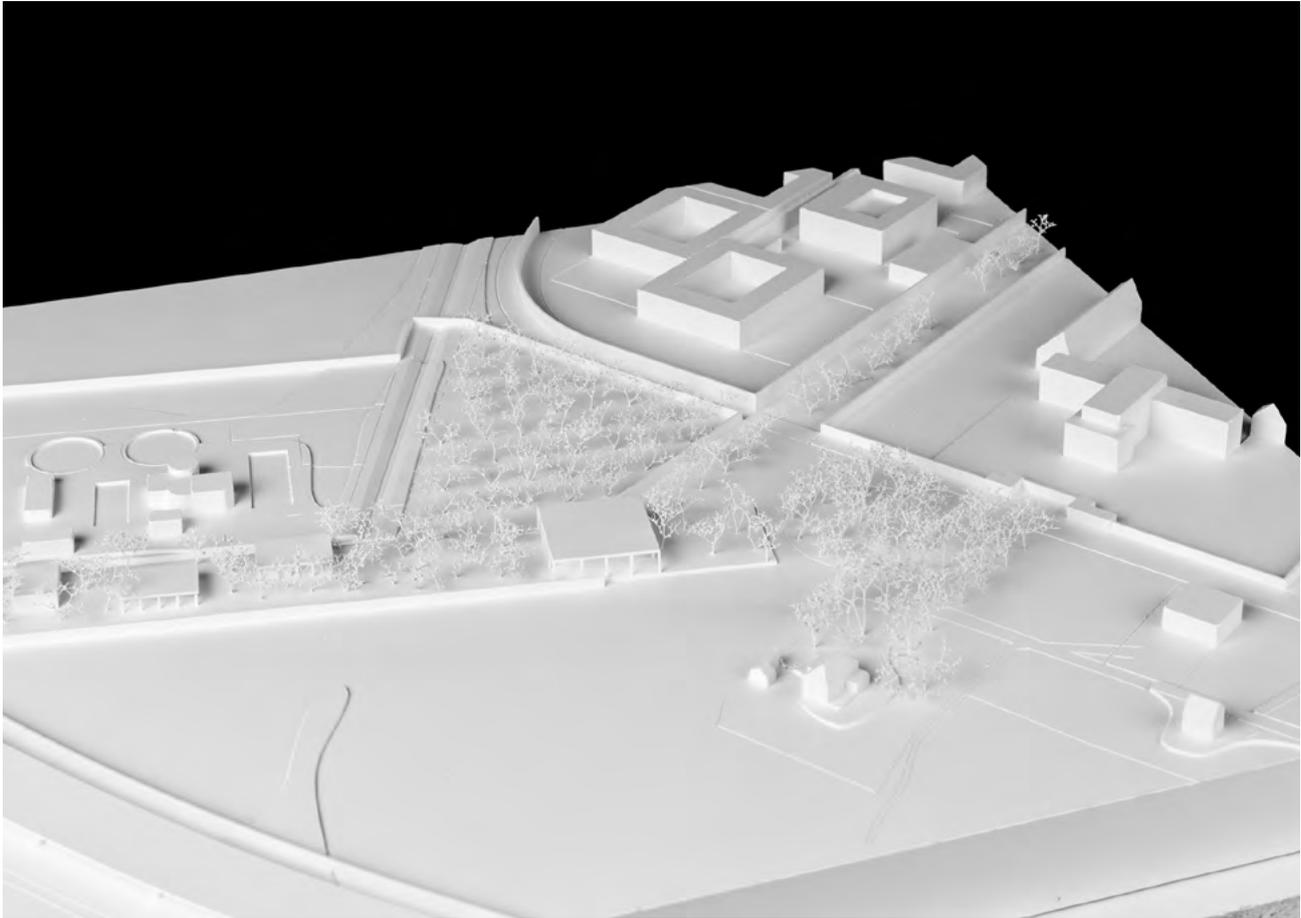


## 05. THE GREEN MILE

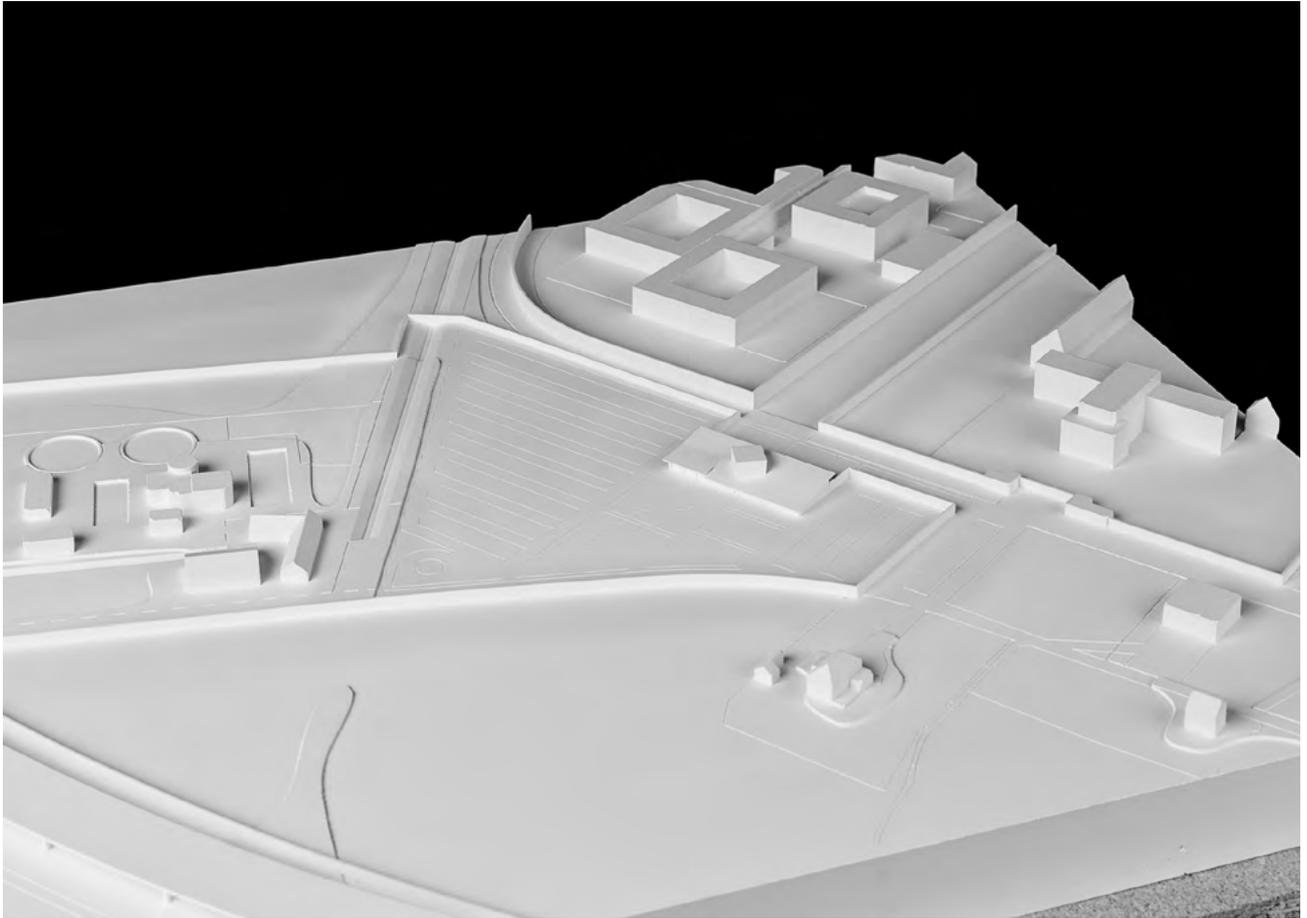
**ARCHITECTE**  
**CHAPPUIS ARCHITECTES SA**  
RUE JACQUES GACHOUD 3  
1700 FRIBOURG  
DA CAMPO MARIO  
BENOÎT CLÉMENT  
YVAN CHAPPUIS

**INGÉNIEUR CIVIL/BOIS**  
**TIMBATEC AG**  
AVENUE DE LA GARE 49  
2800 DELÉMONT  
JOHANN MAÎTRE

**SPÉCIALISTES**  
ARCHITECTES PAYSAGISTES  
**MG ASSOCIÉS SÀRL** VUISSENS  
INGÉNIEUR AEAI ET SÛRETÉ  
**HOLLIGER CONSULT GMBH** EPSACH



-----  
**ARCHITECTE**  
**ALEXANDRE PAVLIDIS (OFFICE MUTO)**  
33 RUE DE FLEURY  
92140 CLAMART /FR  
JULES CHABBEY  
ALEXANDRE PAVLIDIS

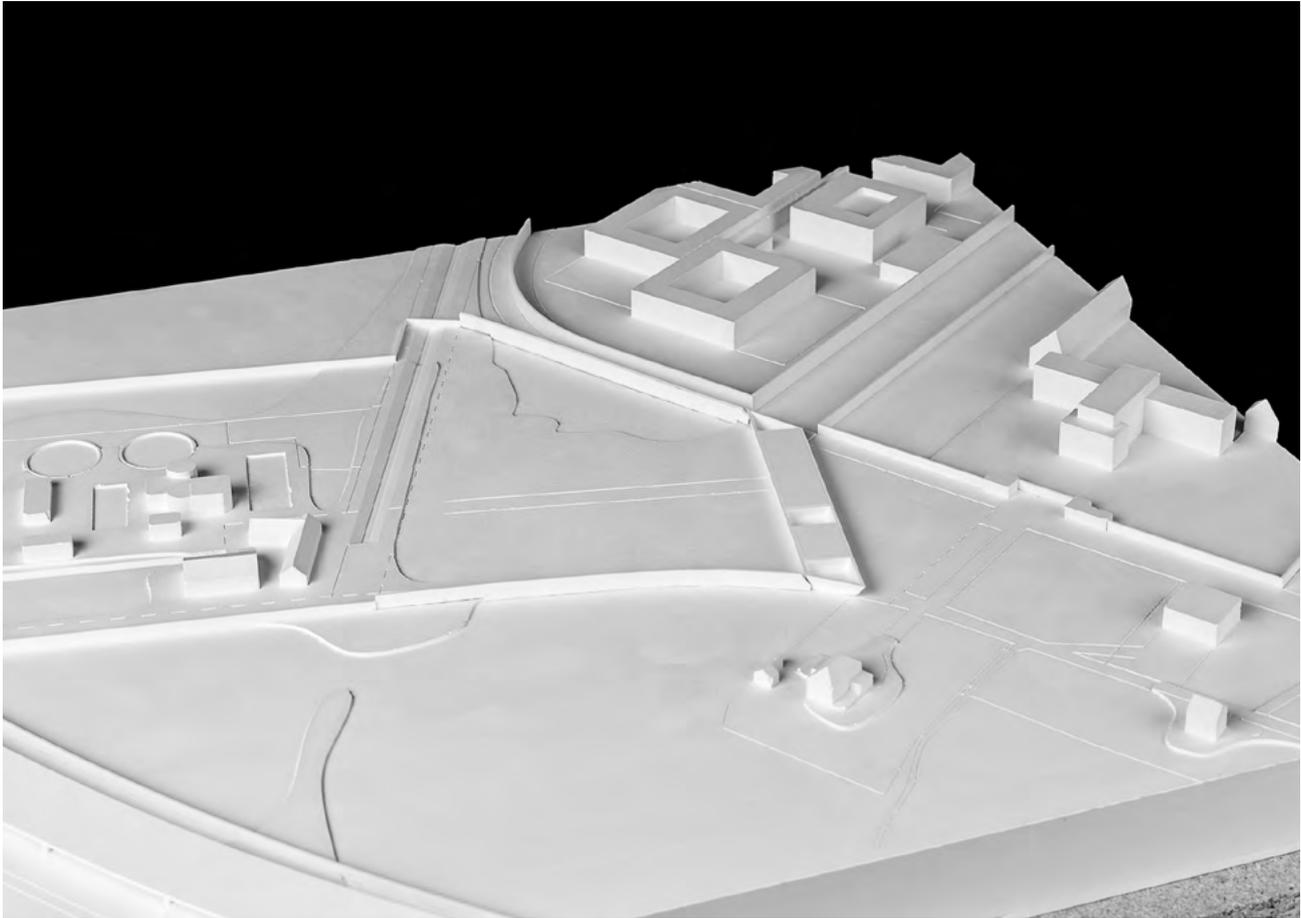


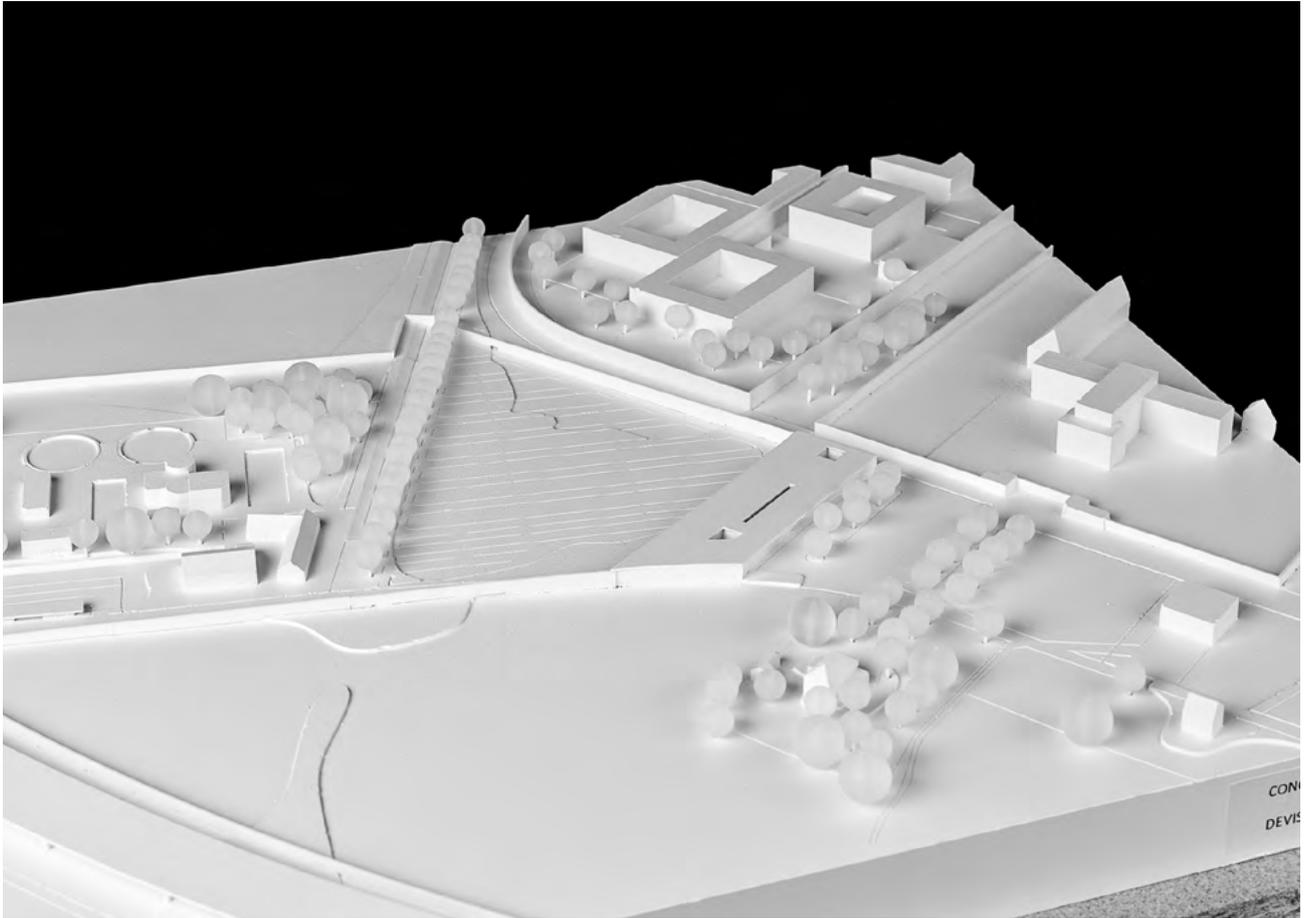
## 07. INTRAMUROS

**ARCHITECTE**  
**STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA**  
RUE DE LA TOUR 16  
1004 LAUSANNE  
VITTORIO FRAGASSO  
CORENTIN BONNARDON  
CÉLINE BULLIARD

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**SYNAXIS SA LAUSANNE**  
**+ HOLZBAUBÜRO REUSSER GMBH**  
CHEMIN RENOÜ 2  
1005 LAUSANNE  
ERIC GYSIN  
RICARDO FERREIRA

**INGÉNIEUR CVC-MCR/SANITAIRE**  
**BLASER ENERGIE**  
RUE DU MONTELLAZ  
1525 SEIGNEUX  
EMMANUEL BLASER





## 9. Liste des participants

---

---

### 01. C'EST PAR CES VOILAGES CLAIRS p.25 QUE PASSE LE VENT D'ÉTÉ

PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE  
FABRIZIO RAFFAELE  
ADRIANA SOWA  
SPELA GLAVAC PRIETO

---

### 02. ENTRE BEAUX ARBRES p.29

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT  
GIULIA VANNI  
DIEGO DAZA  
TOUFIQ ISMAIL  
DIEGO COMAMAL

---

### 03. L'ANNEAU p.39

TONY MANGONE ARCHITECTES YVERDON-LES-BAINS

---

### 04. SOUS UN TOIT p.33

PARC ARCHITECTES PARIS /FR  
EMERIC LAMBERT  
BRICE CHAPON  
HUGO HAENNI  
SBIS SA, BUREAU SUISSE POUR  
LA SÉCURITÉ INTÉGRALE LAUSANNE

---

### 05. THE GREEN MILE p.40

CHAPPUIS ARCHITECTES SA FRIBOURG  
DA CAMPO MARIO  
BENOÎT CLÉMENT  
YVAN CHAPPUIS  
TIMBATEC AG DELÉMONT  
CMG ASSOCIÉS SÀRL VUISSENS  
HOLLIGER CONSULT GMBH EPSACH

---

### 06. MOZU p.41

ALEXANDRE PAVLIDIS (OFFICE MUTO) CLAMART /FR  
JULES CHABBEY  
ALEXANDRE PAVLIDIS

---

### 07. INTRAMUROS p.42

STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA LAUSANNE  
VITTORIO FRAGASSO  
CORENTIN BONNARDON  
CÉLINE BULLIARD  
SYNAXIS SA LAUSANNE  
+ HOLZBAUBÜRO REUSSER GMBH LAUSANNE  
ERIC GYSIN  
RICARDO FERREIRA  
BLASER ENERGIE SEIGNEUX  
EMMANUEL BLASER

---

### 08. NEXUS p.43

ELARLAB PARIS /FR  
DANIEL GRAIGNIC



**COMPOSITION DU JURY**

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.

**PRÉSIDENT**

**EMMANUEL VENTURA**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
ARCHITECTE CANTONAL

**VICE-PRÉSIDENT**

**PHILIPPE PONT**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

**MEMBRES**

**PROFESSIONNELS**  
**ROB HOOTSMANS**  
AMSTERDAM /NL  
**MARC-HENRI COLLOMB**  
ATELIER CUBE, LAUSANNE

**RENAUD CHEVALIER**  
ASSAR, BRUXELLES /BEL

**PATRICK AEBY**  
AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA,  
LAUSANNE

**NON PROFESSIONNELS**  
**RAPHAËL BROSSARD**

ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,  
CHEF DE SERVICE ADJOINT

**OLIVIER CARDINAUX**  
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN, DIRECTEUR  
ADJOINT SÉCURITÉ ET OPÉRATIONS

**MARY-CLAUDE CHEVALIER**  
SYNDIQUE D'ORBE

**JOHN ZWICK**  
EXPERT PRISONS SUISSES (EX-OFJ),  
BÖSINGEN

**PASCAL CORNO**

ÉTAT DE VAUD, DES-POLCANT,  
CHEF DES UNITÉS SPÉCIALES

**MEMBRES SUPPLÉANTS**  
**PROFESSIONNELS**

**OLIVIER ANDREOTTI**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP-DAI,  
ADJOINT DE L'ARCHITECTE CANTONAL,  
ARCHITECTE

**FRAŅÇOISE REY**  
ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,  
RESP. INFRASTRUCTURES, ARCHITECTE

**JEANNE WÉRY**  
ARCHITECTE, BARAKI ARCHITECTES,  
LAUSANNE

**GAËL MÜLLER HEYRAUD**  
ARCHITECTE PAYSAGISTE

**NON PROFESSIONNELS**  
**ANTONY MEILLAZ**

ÉTAT DE VAUD, DES-SPEN,  
RESPONSABLE FORMATION

**MEMBRES SPÉCIALISTES CONSEILS**

**LUCILLE BESSON**  
URBANISTE, TEAM PLUS, LAUSANNE  
**CHRISTOPHER PYROTH**  
ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI, ARCHITECTE  
**FABIANO BIANCHETTI**  
ÉTAT DE VAUD, DGIP-DAI, ARCHITECTE  
**CÉLIEN DEVAUX**  
ARCHITECTE, TD\_ARCHITECTES, LAUSANNE  
**CHRISTOPHE BERSET**  
EXPERT SÛRETÉ, KÛNZLER & PARTNERS  
**DANIEL DORSAZ**  
ÉCONOMISTE, IEC SA, LAUSANNE

**ORGANISATEUR PROCÉDURE**

**JEAN-BAPTISTE BRUNET**  
INGÉNIEUR, E-AS SA, LAUSANNE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE**

Place de la Riponne 10, CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Ariel Huber

**RÉSULTAT DU CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE**

**EN PROCÉDURE OUVERTE ET À UN DEGRÉ**

**POSTE DE CONTRÔLE AVANCÉ (PCA)**

UNE PORTE D'ENTRÉE POUR LE PÔLE PÉNITENTIAIRE DU NORD VAUDOIS (PPNV) — LES VERGERS — ORBE

**BUREAUX PARTICIPANTS**

(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

PROJET LAURÉAT / 1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

**01. C'EST PAR CES VOILAGES**

**CLAIRS QUE PASSE LE VENT D'ÉTÉ**

PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

2<sup>È</sup> RANG / 2<sup>È</sup> PRIX

**02. ENTRE BEAUX ARBRES**

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT

3<sup>È</sup> RANG / 3<sup>È</sup> PRIX

**04. SOUS UN TOIT**

PARC ARCHITECTES PARIS /FR

CHAPPUIS ARCHITECTES SA FRIBOURG

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES DELÉMONT

ELARLAB PARIS /FR

ALEXANDRE PAVLIDIS (OFFICE MUTO) CLAMART /FR

PARC ARCHITECTES PARIS /FR

PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA LAUSANNE

TONY MANGONE ARCHITECTES YVERDON-LES-BAINS